



Le Sommet francophone

Paris,
du 17 au 19 février
1986

Documents d'information

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20025985 4

DOCS

CA1 EA 86F67 EXF

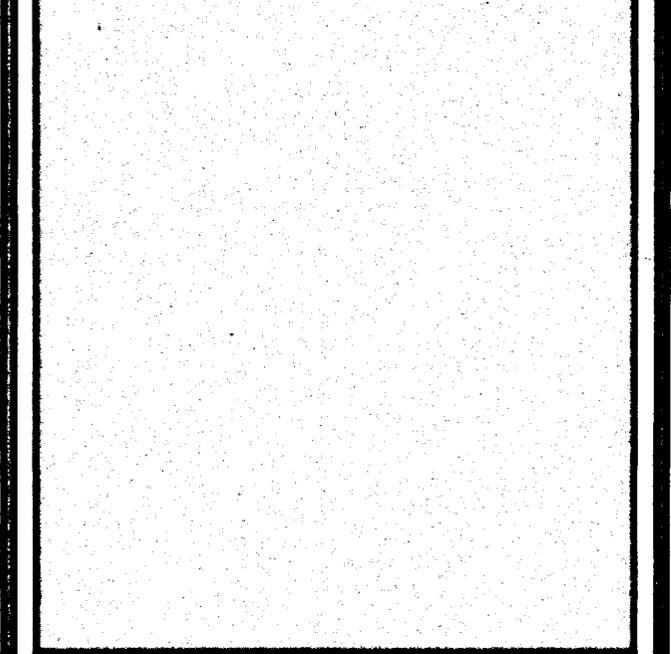
vol. 3

Le Sommet francophone Paris, du 17
au 19 fevrier 1986 = The
Francophone Summit Paris, February
17 to 19, 1986. --

43253655



60984 81800



LE SOMMET FRANCOPHONE

Paris, du 17 au 19 février 1986



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Table des matières

I. Le très honorable Brian Mulroney, Premier ministre du Canada	5
II. Le Canada et la Francophonie	7
• Liste et statut des pays membres de l'ACCT	12
• Contributions financières du Canada aux institutions gouvernementales de la Francophonie	12
III. Le Sommet	13
• Liste des pays invités	14
• Entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec relative au Sommet francophone	15
• Entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick relative au Sommet francophone	15
IV. Le Canada et le monde francophone	17
• Programme canadien d'aide publique au développement	17
• Aide canadienne aux pays francophones en développement	18
V. Les pays francophones	21
VI. Allocution du Premier ministre du Canada, <i>devant le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM), le jeudi 6 février 1986</i>	59

II

**Le très
honorabile
Brian Mulroney,
Premier ministre
du Canada**

M. Mulroney est né à Baie-Comeau le 20 mars 1939. Il est avocat et a été dirigeant d'entreprise.

Il détient un baccalauréat spécialisé en sciences politiques de l'Université Saint-François-Xavier, à Antigonish (Nouvelle-Écosse), et une licence en droit de l'Université Laval, à Québec.

Le 11 juin 1983, M. Mulroney a été élu Chef du Parti progressiste-conservateur.

Il est ensuite entré à la Chambre des communes en remportant une élection partielle tenue le 29 août 1983 dans la circonscription de Central Nova (Nouvelle-Écosse).

Lors des élections générales de 1984, il a été élu député de la circonscription de Manicouagan (Québec). Son parti a alors remporté le plus grand nombre de sièges de toute l'histoire parlementaire du Canada.

M. Mulroney joue un rôle actif sur la scène publique et au sein de la collectivité depuis bon nombre d'années. En mai 1974, il a été nommé à la Commission Cliche, chargée d'enquêter sur la violence dans l'industrie de la construction au Québec. En 1976, il a été candidat à la direction du Parti progressiste-conservateur du Canada.

Plus tard cette année-là, il est entré au service de la Compagnie Iron Ore du Canada, en tant que vice-président exécutif; un an plus tard, il est devenu président de la compagnie.

Il a oeuvré dans de nombreux organismes de charité tels Centraide de Montréal, l'Association des Grands frères du Canada, l'Association du Québec pour les déficients mentaux, la Canadian Juvenile Diabetes Foundation et la Fondation des maladies du coeur de Montréal.

M. Mulroney a épousé Mila Pivnicki, et le couple a quatre enfants.



Le Canada et la Francophonie

La Francophonie peut se définir comme la communauté des peuples parlant la langue française, ou l'utilisant à des degrés divers, que ce soit sur le plan interne ou sur le plan international. Parallèlement, elle peut être perçue comme étant un cadre institutionnel composé d'organisations et d'associations tant gouvernementales que privées, engagées dans la poursuite du dialogue et de la coopération dans des secteurs d'activités et d'intérêts communs aux membres de cette communauté. Depuis quelques années, le terme «Francophonie» est couramment utilisé pour désigner le mouvement qui travaille à donner à ceux qui utilisent un outil linguistique commun, le français, un cadre organisé et des structures fonctionnelles de coopération et d'échanges.

Fondement de la Francophonie, la langue française est avant tout un instrument de communication et de promotion des cultures et des langues nationales. Si les pays adhérant aux diverses institutions francophones partagent le plus souvent un héritage linguistique et culturel commun, ils ne forment pas pour autant une entité homogène, que ce soit du point de vue socio-culturel, politique ou économique. La diversité des cultures et des langues nationales représentées au sein du monde francophone constitue d'ailleurs un facteur dynamique qui influence fortement l'évolution de la Francophonie.

Ce désir de regroupement des francophones à travers le monde a conduit à la création, sur le plan international, de plusieurs institutions intergouvernementales, la plus importante étant l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), et à la

formation d'organisations et d'associations non gouvernementales.

La participation du gouvernement canadien

Reconnaissant l'importance du «fait français» chez lui et son envergure internationale, le gouvernement canadien s'est associé dès le début à la Francophonie en participant activement à la création et au développement de ses nombreuses institutions. Prolongement du bilinguisme canadien sur le plan international, le rôle joué par le Canada au sein de la Francophonie fait partie intégrante de sa politique étrangère. Soucieux de mettre en valeur les différents aspects de la réalité canadienne, le gouvernement entend valoriser le fait français tant au pays qu'à l'étranger, s'efforçant d'employer la langue française comme moyen de communication, de coopération et de rapprochement entre les peuples qui l'utilisent à divers degrés. Dans cette optique, il a établi un réseau de représentation diplomatique réciproque avec tous les pays francophones, créé un important programme de coopération pour le développement et amorcé un dialogue politique sur les grandes questions internationales. En outre, il est devenu membre de toutes les organisations francophones multilatérales, en particulier de l'Agence de coopération culturelle et technique, et participe à deux conférences annuelles: la Conférence des ministres de l'Éducation nationale (CONFEMEN) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES).

La contribution des gouvernements provinciaux

Cet effort de rapprochement n'est pas, du reste, le fait du seul gouvernement central: c'est une question d'intérêt pour tous les Canadiens. Très tôt, le Québec s'est intéressé à la Francophonie tandis que le gouvernement fédéral s'est employé à encourager les gouvernements des autres provinces à forte population francophone à y jouer un rôle actif. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1970, les représentants de quatre provinces (le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba) ont fait partie de la délégation canadienne à la Conférence constitutive de l'ACCT. Principal foyer de la langue et de la culture françaises au Canada, le Québec a occupé dès le début une place spéciale dans la Francophonie, au niveau gouvernemental, puisqu'il jouit du statut de gouvernement participant à l'Agence. En décembre 1977, le Nouveau-Brunswick, d'expression française à 42 p. cent, a sollicité auprès du gouvernement fédéral le même statut de gouvernement participant.

L'importante contribution des provinces, et en particulier du Québec et du Nouveau-Brunswick, ne se limite pas à leurs activités au sein de l'ACCT, mais comprend aussi leur participation aux travaux d'autres institutions gouvernementales telles que la CONFEMEN et la CONFESJES. Il arrive en effet que le chef de la délégation canadienne à ces réunions ministérielles soit un ministre provincial qui s'exprime au nom du Canada. Par ailleurs, il faut mentionner que les gouvernements des provinces collaborent activement aux travaux des organismes francophones non gouvernementaux.

Le statut de gouvernement participant

En 1971, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont convenu de modalités relatives à la participation du Québec aux institutions, aux programmes et aux activités de l'ACCT. Des modalités identiques ont été convenues en 1977 avec le Nouveau-Brunswick.

Ce statut de gouvernement participant permet aux gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick d'être reconnus comme tels au sein de la délégation canadienne, d'avoir un siège et une plaque d'identification à la table des délibérations (autrement dit, d'avoir le droit de parole) et de communiquer directement avec l'Agence pour les questions d'organisation du programme de travail. Ces deux gouvernements versent une contribution distincte à l'Agence, qui représente une fraction de celle du Canada. Soulignons qu'il est rare qu'un gouvernement fédéral accorde par des modalités semblables à un État fédéré ou provincial le statut

de gouvernement participant au sein d'une organisation internationale ou régionale.

Des mécanismes d'information et de consultation ont été établis entre les deux provinces participantes et le gouvernement fédéral. Ceux-ci ont pour but d'assurer, à la fois, une unité d'action et une participation active et originale des trois gouvernements au sein de la communauté des membres de l'Agence.

L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)

C'est en 1968 que l'on songea pour la première fois à faire de la notion de «francophonie» une réalité au niveau gouvernemental et le fondement d'une nouvelle coopération multilatérale. Réunis en janvier, les chefs d'État de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM) envisagèrent la création d'une conférence annuelle des chefs d'États francophones. Dans cette optique, ils demandèrent que, dans un premier temps, les ministres de l'Éducation des pays concernés se réunissent pour étudier les modalités d'organisation de la Francophonie. Il en découla une résolution qui trouva son application lorsque 28 pays francophones se réunirent le 17 février 1969 à Niamey (Niger), pour y tenir la première conférence intergouvernementale. Cette conférence adopta le principe de la création d'une Agence de coopération culturelle et technique; un secrétaire général provisoire fut chargé de préparer un rapport sur les statuts et sur les activités possibles de la future organisation, rapport qui fut soumis à une deuxième conférence au début de 1970.

M. Jean-Marc Léger, journaliste canadien, secrétaire général de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), fut nommé secrétaire général provisoire. Il devint secrétaire général de l'Agence lors de la deuxième conférence de Niamey, en mars 1970. Le secrétaire général actuel, de nationalité gabonaise, est M. Paul Okumba d'Okwatsegue. Le but de l'Agence, qui regroupe en 1985 trente États membres (dont le Canada), sept États associés et les deux gouvernements participants du Québec et du Nouveau-Brunswick, est de développer entre ses membres des liens de coopération mutuelle dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences et de la technologie afin de favoriser le rapprochement des peuples grâce à la langue française. L'Agence doit ainsi, sans se substituer aux divers modes de coopération qui existent déjà, être l'expression d'une nouvelle solidarité entre pays industrialisés et pays en voie de développement. D'autre part, elle aide les pays

membres à promouvoir et diffuser leurs cultures respectives et favorise la compréhension réciproque de leurs peuples et la formation, chez ceux-ci, d'une opinion éclairée sur les cultures qu'elle représente.

Voici comment fonctionne l'Agence: la conférence générale, qui en oriente l'activité et en approuve le programme de travail, se réunit au niveau ministériel tous les deux ans; un conseil d'administration, qui approuve et contrôle le développement des projets soumis par les membres, se réunit tous les ans; un conseil consultatif assure la collaboration de l'Agence et des nombreux organismes francophones non gouvernementaux; enfin, un secrétariat est chargé de la préparation et de l'exécution du programme et des rapports budgétaires et financiers.

Le secrétariat compte quatre directeurs généraux chargés respectivement de la culture, de l'éducation et de la formation, de la coopération scientifique et technique, et de l'administration et des finances. Les trois premiers sont directement responsables des différents volets du programme de l'Agence: programmes culturels (création et diffusion des biens culturels, conservation des traditions, échanges culturels, etc.), programmes d'éducation et de formation (sessions de formation, échanges entre enseignants, création de banques de données et de réseaux de diffusion, etc.) et programmes scientifiques et techniques (collaboration avec les institutions de recherche et les universités, étude des énergies renouvelables, résistance à la sécheresse, etc.).

Le Canada et l'ACCT

Le Canada participe à tous les programmes de l'Agence et apporte son concours dans le domaine scientifique et technique afin de mettre au point un certain nombre de dispositifs propres à assurer une circulation rapide de l'information entre les membres. Il tient aussi à maintenir un équilibre entre l'aspect culturel et l'aspect technique de l'Agence. À cet effet, il a proposé en 1975 la création du Programme spécial de développement (PSD), inspiré du «Commonwealth Fund for Technical Cooperation».

Le Programme spécial de développement (PSD)

Alimenté par des contributions volontaires, le PSD étudie et réalise des programmes modestes correspondant à des besoins exprimés par tout membre de l'Agence, notamment dans trois grands secteurs, soit ceux de l'assistance technique, de la formation et du perfectionnement et des études techniques et de faisabilité.

Dans le secteur de l'assistance technique, on favorise la coopération entre membres. Les projets réalisés jusqu'ici ont touché entre autres les domaines de l'agriculture, des langues nationales, de l'énergie solaire, de l'hôtellerie, de l'éducation, de la radio et de la télévision, des pêches, des transports, des arts et de l'artisanat. Par exemple, un spécialiste gabonais des communications est allé à Djibouti former des annonceurs, un spécialiste du Bénin a effectué pour le compte du Burundi une étude de faisabilité sur l'amélioration du transport de marchandises sur le lac Tanganyika, un Tunisien est allé en Côte-d'Ivoire partager ses connaissances en matière de commercialisation des arts et de l'artisanat, et un spécialiste canadien a participé à l'étude des finances publiques et des opérations du ministère des Finances de la Dominique.

Les activités de formation et de perfectionnement visent à adapter la technologie aux conditions locales par l'octroi de bourses d'études. On accorde beaucoup d'importance aux stages pratiques (sur le tas), et les projets se concentrent dans les pays en développement proprement dits de façon à éviter un exode des cerveaux vers le monde industrialisé et à favoriser un partage des connaissances locales. La formation touche surtout la santé publique, l'agriculture, l'administration et la protection des cultures locales. Par exemple, un spécialiste de la République centrafricaine a été détaché auprès du ministère de l'Agriculture de la Côte-d'Ivoire, un stagiaire camerounais est allé étudier l'hôtellerie et l'exploitation touristique à Nice, deux Béninois ont étudié l'évaluation de projets à l'Institut africain de développement économique et de planification à Dakar, au Sénégal, et un technicien du ministère de la Santé de l'île Maurice est venu apprendre auprès de l'Énergie atomique du Canada comment assurer l'entretien d'un appareil de radiothérapie au cobalt.

Pour ce qui est des études techniques, elles ont porté sur toutes sortes de questions intéressant certaines régions en particulier. Ainsi, des études de faisabilité ont été effectuées dans le domaine du tourisme au sein de la Communauté économique des pays des Grands Lacs, qui regroupe le Burundi, le Rwanda et le Zaïre; un juriste canadien a aidé le Mali à moderniser ses lois en matière de prospection et d'exploitation pétrolières; et une autre étude

technique a permis d'établir et de diffuser un répertoire de quelque 500 institutions multidisciplinaires de formation et d'enseignement des pays en développement francophones.

Depuis le lancement du PSD en 1978, plus de 550 projets ont été réalisés à la demande de 20 États membres. Le Canada vient au premier rang des pays donateurs qui assurent le financement du PSD; en 1984-1985, sa contribution s'élevait à \$1,4 million. La France, le Gabon, la Tunisie et le Cameroun font également partie des principaux donateurs. Les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick participent activement au PSD.

En créant le PSD, le Canada a voulu donner un second souffle à l'Agence et répondre aux vœux unanimes des pays en voie de développement, sans pour autant alourdir le budget de l'Agence. Il s'agissait aussi de faire de l'Agence un instrument de coopération efficace qui compléterait les aides bilatérales et multilatérales plus importantes.

L'Agence est devenue, tout récemment, un lieu de rencontres ministérielles sectorielles. Une de ces rencontres a regroupé à Luxembourg, en 1977, les ministres des Sciences et de la Technologie. Une autre a réuni à Paris, en septembre 1980, les ministres de la Justice, et en mars 1981, ceux de l'Agriculture. Les ministres de la Culture se sont rencontrés à Cotonou (Bénin) en septembre 1981.

En octobre 1983, les ministres chargés de la Recherche scientifique et de l'Enseignement supérieur se sont réunis de nouveau, à Yamoussoukro (Côte-d'Ivoire), et la réunion des ministres des Communications a eu lieu au Caire (Égypte) en février 1985. C'est ainsi que l'Agence remplit sa fonction de coordination des moyens dont disposent ses membres sur les plans intellectuel, technique et financier.

Les conférences ministérielles

Non seulement le Canada collabore avec l'Agence de coopération culturelle et technique, mais il fait partie de deux conférences intergouvernementales francophones, soit celle des ministres de l'Éducation nationale (CONFEMEN) et celle des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES).

C'est à Paris, en 1960, que les ministres de l'Éducation nationale des États d'expression française d'Afrique et de Madagascar se rencontrèrent pour la première fois. Aujourd'hui, 24 pays sont membres de cette conférence.

La CONFEMEN vise à favoriser l'adaptation de l'éducation aux processus de développement économique et social des pays membres et une mise en commun des diverses expériences réalisées en ce sens, notamment grâce aux programmes d'action qui confirment la vocation de coopération effective de cet organisme. Quatre provinces canadiennes sont d'habitude représentées au sein de la délégation canadienne aux réunions de la CONFEMEN, soit le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Manitoba, selon des modalités convenues avec le gouvernement fédéral. Par ailleurs, le Canada est en liaison permanente avec les organismes suivants rattachés à cette conférence: le Secrétariat technique permanent (STP), établi à Dakar (Sénégal), et le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), établi à Ouagadougou (Burkina-Faso). Il est à souligner que, depuis 1977, le STP fait fonction de secrétariat général à la fois de la CONFEMEN et de la CONFESJES. Deux Canadiens se sont joints à ce secrétariat à titre de conseillers. Le CAMES, pour sa part, doté d'un secrétariat et de structures distinctes, constitue un organe spécialisé de la CONFEMEN.

La Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES) s'est réunie pour la première fois à Paris, en décembre 1969. Elle regroupait alors la majorité des pays d'expression française d'Afrique, Madagascar y compris, de même que la Belgique et le Canada. Cette conférence, qui réunit maintenant 26 pays, est née de la volonté commune des participants d'unir leurs efforts en vue de réaliser une politique de promotion et de protection de la jeunesse. Depuis quelques années, par l'entremise d'un important programme d'action établi annuellement, la CONFESJES se concentre davantage sur la formation de moniteurs et d'animateurs dans les deux secteurs concernés. Tout comme à la Conférence des ministres de l'Éducation, la délégation canadienne comprend des représentants du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba.

Parmi les activités concrètes organisées par la CONFEMEN et la CONFESJES grâce à des subventions du gouvernement canadien, citons la promotion des activités productives en milieu traditionnel, le stage pour la formation des cadres sportifs (Djibouti, mai 1983), le marathon de la Francophonie (Chicoutimi, juin 1983) et les Jeux de la CONFESJES (Yamoussoukro, Côte-d'Ivoire, juin 1985), organisés à l'occasion de l'Année internationale de la Jeunesse.

Les associations francophones

La Francophonie internationale a vraiment pris racine dans les nombreuses associations francophones privées, dont certaines datent d'une quarantaine d'années. La plupart d'entre elles avaient une base professionnelle, par exemple l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), l'Institut de droit d'expression française (IDEF), l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (UIJPLF), ou l'Association mondiale des médecins francophones (AMMF). D'autres se sont regroupées en fonction de buts communs, dont l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), le Conseil de la Vie française en Amérique, le Richelieu international, et plus récemment, le Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF), créé à Montréal en 1978, sur une initiative canadienne.

La grande diversité des domaines dans lesquels ces organisations évoluent et la multitude de programmes et d'activités qu'elles mettent en oeuvre donnent à la Francophonie une dimension particulièrement importante qui lui permet de déborder largement du secteur gouvernemental et de faire preuve d'un dynamisme d'autant plus grand. C'est pourquoi le gouvernement fédéral accorde son appui à un certain nombre de ces associations qui ont compté des Canadiens parmi leurs fondateurs, ou qui comptent encore actuellement bon nombre de Canadiens. Cet appui se manifeste soit sous forme de subventions annuelles, soit sous forme de contributions à des congrès, des colloques ou des séminaires auxquels participent des Canadiens de diverses professions. Au moment où la coopération entre les peuples et les cultures est en plein essor, les organisations internationales non gouvernementales prennent une importance croissante. De telles contributions se veulent donc un encouragement tangible pour les divers groupes de Canadiens qui participent activement aux affaires internationales.

L'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF)

L'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) a été constituée au Luxembourg en 1967 grâce à l'initiative et au dynamisme de pays soucieux d'assurer «le rayonnement de la langue et de la culture françaises». Le Canada était au nombre des pays fondateurs.

Trente-six parlements sont aujourd'hui représentés au sein de l'Association, dont la direction est assurée par un président, M. Dounda Sow, du Sénégal, et un secrétaire général, M. André Delehedde, de France. La section canadienne est présidée par le vice-président international, le sénateur Martial Asselin. Le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario constituent des sections autonomes au même titre que la section canadienne.

À l'origine, les objectifs de l'Association étaient purement culturels. Ils ont été ensuite élargis pour inclure toute action susceptible de développer et de faire connaître, par la langue française, la culture et la civilisation françaises. Comme le prévoient ses statuts, l'AIPLF entend aussi, par l'étude de questions culturelles, économiques et sociales d'intérêt commun, établir entre les parlementaires qui la composent une étroite coopération pour renforcer la solidarité que l'usage de la langue française crée entre eux et contribuer ainsi à l'installation d'un véritable dialogue des cultures.

LISTE ET STATUT DES PAYS MEMBRES DE L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE (ACCT)

Les pays membres de l'ACCT:

Belgique	Luxembourg
Bénin	Mali
Burkina-Faso	* (île) Maurice
Burundi	Monaco
*Canada	République centrafricaine
**Canada-Québec	Rwanda
**Canada-Nouveau-Brunswick	Sénégal
Comores	*Seychelles
Congo	Tchad
Côte-d'Ivoire	Togo
Djibouti	Tunisie
*Dominique	*Vanuatu
France	Vietnam
Guinée	Zaïre
Haïti	
Liban	

Les États associés à l'ACCT:

Cameroun
Égypte
Guinée-Bissau
Laos
Maroc
Mauritanie
*Sainte-Lucie

* Aussi membres du Commonwealth.

** Le Québec et le Nouveau-Brunswick ont un statut de gouvernement participant au sein de l'ACCT.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DU CANADA AUX INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES DE LA FRANCOPHONIE

La contribution annuelle globale du Canada à la Francophonie est d'environ 8 millions de dollars. Les institutions suivantes ont reçu les montants suivants en 1985:

Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)	\$3,9 millions
Programme spécial de développement (PSD)	\$1,5 million
Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays d'expression française (CONFEMEN)	\$125 000
Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFESJES)	\$700 000
Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES)	\$20 000
Conseil international de la langue française (CILF)	\$40 000
Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF)	\$1,04 million
Biennale de la langue française	\$50 000



Le Sommet

Un bref aperçu

Fruit d'un mûrissement de plusieurs années, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage de la langue française sera un débat souple et ouvert au plus haut niveau, sur des questions regroupées en deux volets: l'un, substantiel, ayant trait à la situation politique et économique mondiale et l'autre, prépondérant, axé sur la coopération et le développement de la Francophonie, essentiellement dans une perspective d'avenir.

Cet événement est une première pour le monde francophone. Bien qu'il existe déjà un dialogue soutenu entre les pays francophones et que d'importants mécanismes de coopération aient déjà été établis, en particulier au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), le Sommet n'en constitue pas la suite directe. La spécificité du Sommet tient à son caractère unique de rencontre entre chefs d'État et de gouvernement francophones, à la nature de leurs discussions et à l'appel qu'il constituera en faveur du renforcement de la coopération au sein du monde francophone et de l'ouverture de la Francophonie et de ses institutions sur l'avenir.

L'organisation du Sommet incombe largement à un groupe initiateur composé des représentants personnels (sherpas) des chefs d'État et de gouvernement de la France, de la Tunisie, du Sénégal, du Canada et du Québec. Ce groupe initiateur s'est progressivement élargi, fort de l'appui apporté par les pays francophones à la réalisation du Sommet dont la France sera l'hôtesse.

Les objectifs généraux du Sommet

Le Sommet favorisera un dialogue politique et économique entre leaders francophones et donnera un nouveau souffle à la coopération francophone grâce à des initiatives concrètes.

Le Canada sera particulièrement sensible à l'importante dimension Nord-Sud du Sommet. Les enjeux sont considérables et complexes, particulièrement pour les pays en développement, qui constituent la majorité des participants. Tant sur le plan bilatéral qu'à travers les institutions multilatérales, y compris, au premier chef, celles de la Francophonie, le Canada est déjà acquis à l'interdépendance Nord-Sud et engagé dans la recherche de solutions qui tiendront compte des préoccupations des pays en développement et qui créeront une ouverture sur l'avenir.

La tradition du Commonwealth

La Francophonie se distingue du Commonwealth en ce qu'elle repose fondamentalement sur une langue commune plutôt que sur un passé commun. Pour le Commonwealth, il s'agissait en 1949 de transformer des liens qui existaient déjà entre ses membres, et dont le principal était l'allégeance à la Couronne britannique. La Francophonie est davantage fondée sur un héritage culturel que sur un héritage politique. Dans son cas, il s'est agi de rassembler organiquement des États dont certains n'ont en commun qu'une langue dont ils font un usage plus ou moins étendu. Le Sommet francophone est donc le point culminant de cette démarche de rassemblement qui fait porter au plus haut niveau le dialogue entre francophones et l'ancre résolument dans une perspective d'avenir.

Le Sommet francophone n'a évidemment pas la longue tradition du Commonwealth. Il s'en distingue en outre par l'absence, à ce stade-ci, d'une base institutionnelle comparable. À ce chapitre, les résultats du Sommet seront sans doute les meilleurs garants de son avenir et du suivi qui en sera fait, bien que les mécanismes devant l'assurer restent à déterminer.

Grâce à son expérience au sein du Commonwealth, le Canada a pu apporter une importante contribution à la préparation du Sommet francophone, tout en tenant compte des différences historiques, politiques et culturelles propres à cet événement de la Francophonie internationale. Le Sommet francophone et le Commonwealth projettent le reflet de la diversité intérieure du Canada et sont des lieux privilégiés d'expression de la politique étrangère canadienne. En tenant compte de la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Nassau, à laquelle 42 pays ont pris part en octobre 1985, et du Sommet francophone, auquel 39 pays sont conviés, le Premier ministre du Canada aura eu l'occasion de rencontrer près de la moitié des dirigeants mondiaux en l'espace de six mois.

LISTE DES PAYS INVITÉS AU SOMMET FRANCOPHONE

Belgique
Bénin
Burkina-Faso
Burundi
Cameroun
Canada
Canada-Québec
Canada-Nouveau-Brunswick
Comores
Congo
Côte-d'Ivoire
Djibouti
Dominique
Égypte
France
Gabon
Guinée
Guinée-Bissau
Haïti
Laos
Liban
Luxembourg
Madagascar
Mali
Maroc
Maurice (île)
Mauritanie
Monaco
Niger
République centrafricaine
Rwanda
Sainte-Lucie
Sénégal
Seychelles
Suisse
Tchad
Togo
Tunisie
Vanuatu
Vietnam
Zaïre

ENTENTE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC RELATIVE AU SOMMET FRANCOPHONE

Désireux d'apporter de concert au Sommet une contribution efficace, originale et de la plus haute qualité, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sont convenus de ce qui suit:

1. Nature et structure

Le Sommet comportera deux parties de nature distincte et consécutives dans le temps. La première partie traitera de la situation politique et économique mondiale et la seconde, de coopération et de développement.

En prévision du premier Sommet, les deux gouvernements conjugueront leurs efforts dans le but de faire accepter un ordre du jour dont une proportion substantielle et significative sera consacrée à la situation politique et économique mondiale; toutefois, ils conviennent que les questions de coopération et de développement occuperont une place prépondérante dans l'ordre du jour de ce Sommet.

2. Invitation

Les invitations au Sommet sont adressées directement au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec. Elles font référence à la présente entente qui aura été communiquée à la puissance invitante (ou aux puissances invitantes) par les voies diplomatiques usuelles.

3. Participation

Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sont présents, dans la personne de leur chef de gouvernement, à la table de conférence pendant toute la durée du Sommet. Le Premier ministre du Québec est présent aux côtés du Premier ministre du Canada, le Québec étant identifié par la désignation «Canada-Québec» et par le drapeau du Québec.

Les règles (articles 9 et 11 des modalités Ottawa-Québec) et la pratique suivies à l'ACCT pour la représentation des deux gouvernements s'appliquent pour les réunions du Sommet.

Sur les questions relatives à la situation politique mondiale, le Premier ministre du Québec est présent et se comporte comme un observateur intéressé. Sur les questions relatives à la situation économique mondiale, le Premier ministre du Québec pourra, après concertation et avec l'accord ponctuel du Premier ministre du Canada, intervenir sur celles qui intéressent le Québec.

Le Premier ministre du Canada fait part à l'avance au Premier ministre du Québec, et sous le sceau de la confidentialité, des positions qu'il entend prendre sur les divers points inscrits à l'ordre du jour de la première partie du Sommet.

Pendant la deuxième partie, le gouvernement du Québec participe aux débats et aux travaux à part entière, selon les modalités et la pratique suivies à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

S'il y a au cours du Sommet un «tour de table» général, le Premier ministre du Québec pourra prendre la parole selon les modalités et les conditions définies dans la présente entente.

4. Réunions préparatoires

A l'occasion des réunions préparatoires, qu'il s'agisse de réunions de hauts fonctionnaires (sherpas) ou de réunions de ministres, chacun des deux gouvernements nomme son ou ses représentants. Ceux-ci remplissent leur mandat selon les modalités de la présente entente.

Les invitations à ces réunions se font selon la procédure prévue pour le Sommet lui-même.

5. Concertation

Tant dans la phase préparatoire que pendant le Sommet lui-même, les représentants des deux gouvernements se concerteront régulièrement afin que leurs positions et leurs initiatives s'inscrivent dans l'esprit de la présente entente.

ENTENTE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK RELATIVE AU SOMMET FRANCOPHONE

Désireux d'apporter de concert au Sommet une contribution efficace, originale et de la plus haute qualité, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick sont convenus de ce qui suit:

1. Nature et structure

Le Sommet comportera deux parties de nature distincte et consécutives dans le temps. La première partie traitera de la situation politique et économique mondiale et la seconde, de coopération et de développement.

En prévision du premier Sommet, les deux gouvernements conjugueront leurs efforts dans le but de faire accepter un ordre du jour dont une proportion substantielle et significative sera consacrée à la situation politique et économique mondiale; toutefois, ils conviennent que les questions de coopération et de développement occuperont une place prépondérante dans l'ordre du jour de ce Sommet.

2. Invitation

Les invitations au Sommet sont adressées directement au gouvernement du Canada et au gouvernement du Nouveau-Brunswick. Elles font référence à la présente entente qui aura été communiquée à la puissance invitante (ou aux puissances invitantes) par les voies diplomatiques usuelles.

3. Participation

Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick sont présents, dans la personne de leur chef de gouvernement, à la table de conférence pendant toute la durée du Sommet. Le Premier ministre du Nouveau-Brunswick est présent aux côtés du Premier ministre du Canada, le Nouveau-Brunswick étant identifié par la désignation «Canada-Nouveau-Brunswick» et par le drapeau du Nouveau-Brunswick.

Les règles (articles 8 et 10 des modalités Ottawa-Nouveau-Brunswick) et la pratique suivies à l'ACCT pour la représentation des deux gouvernements s'appliquent pour les réunions du Sommet.

Sur les questions relatives à la situation politique mondiale, le Premier ministre du Nouveau-Brunswick est présent et se comporte comme un observateur intéressé. Sur les questions relatives à la situation économique mondiale, le Premier ministre du Nouveau-Brunswick pourra, après concertation et avec l'accord ponctuel du Premier ministre du Canada, intervenir sur celles qui intéressent le Nouveau-Brunswick.

Le Premier ministre du Canada fait part à l'avance au Premier ministre du Nouveau-Brunswick, et sous le sceau de la confidentialité, des positions qu'il entend prendre sur les divers points inscrits à l'ordre du jour de la première partie du Sommet.

Pendant la deuxième partie, le gouvernement du Nouveau-Brunswick participe aux débats et aux travaux à part entière, selon les modalités et la pratique suivies à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

S'il y a au cours du Sommet un «tour de table» général, le Premier ministre du Nouveau-Brunswick pourra prendre la parole selon les modalités et les conditions définies dans la présente entente.

4. Réunions préparatoires

A l'occasion des réunions préparatoires, qu'il s'agisse de réunions de hauts fonctionnaires (sherpas) ou de réunions de ministres, chacun des deux gouvernements nomme son ou ses représentants. Ceux-ci remplissent leur mandat selon les modalités de la présente entente.

Les invitations à ces réunions se font selon la procédure prévue pour le Sommet lui-même.

5. Concertation

Tant dans la phase préparatoire que pendant le Sommet lui-même, les représentants des deux gouvernements se concerteront régulièrement afin que leurs positions et leurs initiatives s'inscrivent dans l'esprit de la présente entente.

IV

Le Canada et le monde francophone

PROGRAMME CANADIEN D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Tel qu'approuvé par le Parlement, le Programme d'aide publique au développement (APD) constitue l'un des principaux instruments dont dispose le Canada pour promouvoir la justice sociale sur le plan international.

Ce programme de coopération vise essentiellement à seconder les efforts déployés par les pays en développement pour satisfaire de façon prolongée aux besoins essentiels de leurs populations, en s'appuyant principalement sur leurs propres ressources et valeurs.

Pour l'année financière 1984-1985, le Canada a consacré 2,1 milliards de dollars à la coopération internationale. Cette contribution, équivalant à 0,49 p. 100 de son produit national brut, le classe parmi les donateurs importants du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

L'Agence canadienne de développement international (ACDI), qui est chargée de mettre en oeuvre l'essentiel du programme canadien de coopération au développement, administre environ 75 p. 100 de cette APD. Son objectif est d'aider les pays du tiers monde à accéder à un développement économique et social qu'ils pourront soutenir eux-mêmes.

Attentive aux besoins des pays les plus pauvres et des groupes les plus démunis, l'ACDI s'intéresse plus particulièrement à trois secteurs prioritaires où

les besoins à combler sont énormes: l'agriculture (comprenant les pêches et la foresterie), l'énergie et le développement des ressources humaines.

L'ACDI achemine son aide par le biais de quatre catégories de programmes:

- Les programmes bilatéraux, ou de gouvernement à gouvernement, qui absorbent environ 40 p. 100 du budget total pour la réalisation de plus de 900 projets dans environ 90 pays du tiers monde. Cette forme d'assistance comprend les projets d'infrastructure, de développement rural et agricole, d'aide alimentaire, de lignes de crédit ou d'assistance technique. En 1984-1985, environ le quart de cette aide a été accordée sous forme d'aide alimentaire aux pays frappés par la sécheresse, la famine et les déficits alimentaires.
- Le programme multilatéral, par lequel le Canada appuie quelque 85 organisations internationales, telles les organismes des Nations Unies, les banques régionales de développement, les institutions d'assistance humanitaire et d'autres organismes internationaux qui se prêtent le mieux à la solution des problèmes de développement global. Ce programme représente 33 p. 100 de l'APD canadienne totale.
- Les programmes spéciaux, qui ont pour objectif d'encourager et de soutenir les initiatives des institutions et organismes bénévoles canadiens soucieux d'assumer un rôle plus actif dans le développement international.

- Enfin, le programme de coopération avec le monde des affaires, qui appuie les initiatives de compagnies canadiennes désireuses de participer aux efforts de développement.

Le reste de l'APD, soit environ 25 p. 100, provient de contributions d'autres ministères et organismes publics. Le ministère des Finances, par exemple, verse la contribution canadienne à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et à l'Association internationale de développement, souvent désignées globalement sous le nom de Banque mondiale. Au cours de l'exercice financier 1984-1985, la cotisation canadienne à ces organismes s'est élevée à 207,7 millions de dollars.

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), pour sa part, soutient les initiatives des pays du tiers monde dans leurs efforts en vue de se doter de capacités de recherches dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, des pêches, de l'énergie, de la santé et de l'éducation. En 1984-1985, l'assistance du CRDI s'est élevée à 84,6 millions de dollars.

Le ministère des Affaires extérieures contribue de son côté aux budgets ordinaires et aux dons volontaires de plusieurs organisations multilatérales, telles l'Organisation mondiale de la santé et la FAO, tandis que Postes Canada et Santé et Bien-être social Canada participent au financement d'activités de développement d'autres organismes internationaux. Ces contributions ont totalisé 50,5 millions de dollars en 1984-1985.

La Corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale a été créée en 1981 dans le but d'aider les pays en développement à réduire leur dépendance à l'égard du pétrole importé en utilisant la technique et le savoir-faire canadiens dans la prospection pétrolière et gazière. Elle a consacré 53,2 millions de dollars en 1984-1985 à la réalisation de projets de développement.

Les gouvernements provinciaux participent également à l'effort d'aide au développement du tiers monde en appuyant les programmes des ONG. Ils ont versé des contributions totalisant 9,7 millions de dollars à ces programmes, en 1984-1985.

AIDE CANADIENNE AUX PAYS FRANCOPHONES EN DÉVELOPPEMENT

Le Canada fournit une aide au développement, sous une forme ou une autre, à 31 pays membres de la Francophonie. Vingt-six d'entre eux sont situés en Afrique, trois dans les Antilles, un au Moyen-Orient et un en Océanie.

a) Afrique:

Pour des raisons administratives, l'ACDI a divisé le programme canadien d'aide à l'Afrique en un programme pour l'Afrique francophone et un programme pour l'Afrique anglophone. Quatre pays africains membres de la Francophonie se trouvent conséquemment rattachés administrativement au programme de l'Afrique anglophone; ce sont: Djibouti, l'Égypte, l'île Maurice et les Seychelles.

Le programme canadien d'aide à l'Afrique francophone a commencé au début des années soixante-dix. Les secteurs prioritaires de développement ont été l'agriculture, l'énergie et le développement des ressources humaines, bien qu'une aide importante fut aussi apportée aux domaines des transports, des communications, de l'approvisionnement en eau, des établissements humains, de l'environnement, de la santé et de la population. De plus, une attention plus grande a été accordée ces dernières années à l'intégration de la femme dans le développement.

De 1981-1982 à 1985-1986, l'aide publique canadienne aux pays africains membres de la Francophonie a dépassé au total 1,6 milliard de dollars. Les 10 pays de concentration, où l'ACDI poursuit un programme pluriannuel de coopération, et le programme régional du Sahel ont absorbé plus de 70 p. 100 de cette APD. L'aide à ces pays de concentration s'est répartie comme suit: Burkina-Faso (69,11 M\$), Cameroun (125,69 M\$), Côte-d'Ivoire (94,69 M\$), Égypte (210,65 M\$), Guinée (60,96 M\$), Mali (103,77 M\$), Niger (97,67 M\$), Rwanda (85,0 M\$), Sénégal (121,6 M\$) et Zaïre (151,85 M\$); le programme du Sahel a, pour sa part, reçu 58,13 M\$ durant les cinq dernières années.

Pendant cette même période, quelque 179,6 millions de dollars ont été alloués au chapitre de l'aide alimentaire et 59,2 millions de dollars en assistance humanitaire, aux pays d'Afrique membres de la Francophonie. De plus, l'ampleur de la sécheresse qui a frappé la région sahélienne a donné lieu à une

assistance humanitaire accrue par l'entremise du Fonds spécial pour l'Afrique; les décaissements de ce fonds envers les pays africains de la Francophonie ont atteint 21,4 millions de dollars supplémentaires.

b) Antilles:

L'aide bilatérale canadienne dans la région des Antilles porte surtout sur le renforcement des infrastructures, le développement industriel et des ressources naturelles, et un appui accru aux institutions locales et aux organisations non gouvernementales engagées dans des activités de formation. L'objectif premier de l'aide bilatérale canadienne à cette région est la création d'emplois productifs. Le chômage constitue, en effet, l'un des problèmes les plus épineux des États des Caraïbes, auquel viennent s'ajouter des moyens de transport et de communications inadéquats, des marchés intérieurs réduits et des ressources limitées.

Deux États de cette région sont à la fois membres du Commonwealth et de la Francophonie: Sainte-Lucie et la Dominique. Ils font partie du programme de coopération canadienne des îles du Vent et Sous-le-Vent, comme pays de concentration. Au cours des cinq dernières années, l'aide bilatérale canadienne à ces deux États s'est élevée à 32 millions de dollars; de plus, ces pays ont bénéficié en partie des contributions canadiennes aux organismes internationaux de coopération technique et aux institutions financières internationales, principalement par l'intermédiaire de la Banque de développement des Caraïbes.

Haïti figure aussi comme pays de concentration de l'aide canadienne. Ces dernières années, les projets bilatéraux de l'ACDI ont surtout porté sur le développement des ressources humaines, le développement agricole et la production d'énergie. L'aide canadienne à ce pays a été de 53,5 millions de dollars durant la période de 1981-1982 à 1985-1986 (aide multilatérale non incluse). Plus du quart de cette aide, soit 13,6 millions de dollars, a été apportée par l'entremise des organisations non gouvernementales, principalement dans les domaines de la santé, de l'éducation et du bien-être des plus démunis.

c) Pays du Moyen-Orient, d'Asie et d'Océanie:

Pour les cinq dernières années, l'aide bilatérale canadienne au Liban s'est élevée à 14,4 millions de dollars, dont quelque 4,7 millions en aide alimentaire et 5,4 millions en assistance humanitaire aux victimes des conflits.

De tous les États d'Asie et d'Océanie qui font partie de la Francophonie internationale, seul le Vanuatu a bénéficié d'une aide canadienne au développement; au cours de la période de 1981-1982 à 1985-1986, cette île du Pacifique a reçu près d'un million de dollars. Le Laos et le Vietnam ont été désignés par le Cabinet comme non admissibles au programme canadien d'aide au développement; au cours des cinq dernières années, toutefois, de petits projets d'organisations non gouvernementales y ont été réalisés au coût d'environ 100 000 dollars.

Aide canadienne totale à la Francophonie
— période de 1981-1982 à 1985-1986—
(en millions de dollars)

Pays	Groupe	Catégorie	Aide de pays à pays					Aide multilatérale (5 années)	APD totale
			1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86		
Bénin	PMA	III	4,66	4,19	1,15	1,91	0,60	18,38	30,89
Burkina-Faso	PMA	I	10,92	11,69	7,73	10,83	14,73	13,22	69,11
Burundi	PMA	III	0,42	1,17	1,63	1,68	1,00	14,77	20,67
Cameroun	PRM	I	19,26	15,71	12,51	33,35	23,13	21,74	125,69
Comores	PMA	III	0,76	0,77	0,69	0,19	0,34	8,53	11,28
Congo	PRM	III	1,50	1,40	1,87	1,17	1,02	7,93	14,88
Côte-d'Ivoire	PRM	I	5,67	4,69	6,10	17,60	15,15	45,48	94,69
Djibouti	PMA	III	0,35	0,10	0,24	0,32	0,05	5,26	6,33
Dominique	PRM	I	3,00	2,33	2,30	9,57	7,09		24,29
Égypte	PFR	I	28,95	27,66	23,12	38,92	12,95	79,05	210,65
Gabon	OPEP	II	0,55	0,80	1,47	1,15	4,39	2,41	10,76
Guinée	PMA	I	0,39	0,80	3,17	18,06	10,77	27,78	60,96
Guinée-Bissau	PMA	III	0,50	0,38	0,63	0,49	0,54	9,10	11,64
Haïti	PMA	I	8,05	14,32	14,34	10,06	6,70		53,46
Laos	PMA	IV	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00		0,01
Liban	PRM	III	0,71	4,17	2,54	1,11	5,85		14,39
Madagascar	PFR	III	4,58	2,01	1,54	1,03	0,56	34,64	44,37
Mali	PMA	I	12,99	12,62	7,30	17,36	24,08	29,43	103,77
Maurice (île)	PRM	III	2,38	3,70	5,19	5,42	5,39	7,54	29,61
Mauritanie	PFR	III	0,28	0,21	0,15	0,21	0,28		1,13
Monaco	PRM	II	10,70	8,06	4,08	8,58	5,47	42,28	79,18
Niger	PMA	I	5,51	7,95	7,30	26,50	26,93	23,48	97,67
République centrafricaine	PMA	III	0,20	0,18	0,33	0,50	0,11	12,09	13,41
Rwanda	PMA	I	8,18	12,30	13,61	17,33	11,88	21,69	85,00
Sainte-Lucie	PRM	I	0,81	1,13	1,90	2,65	1,19		7,68
Sénégal	PFR	I	14,93	18,91	34,20	20,36	13,27	20,09	121,76
Seychelles	PRM	III	0,19	0,14	0,24	0,10	0,21		0,88
Tchad	PMA	III	1,66	1,35	8,75	11,26	6,16	2,18	31,36
Togo	PMA	II	0,44	0,45	1,24	3,63	10,72	14,37	30,84
Tunisie	PRM	II	9,51	16,09	7,33	6,54	3,73	35,47	76,66
Vanuatu	PFR	III	0,15	0,19	0,26	0,26	0,00		0,86
Vietnam	PFR	IV	0,05	0,00	0,00	0,00	0,05		0,10
Zaire	PFR	I	15,05	22,71	16,98	24,28	20,62	52,20	151,83
Sahel	PMA	I	11,99	22,06	15,49	6,34	2,27		58,13
Régional, Afr. fr.		II	6,02	4,13	7,09	13,69	20,69		51,63
Total			191,29	224,37	212,43	312,44	257,92	549,11	1 747,55

GROUPES DE PAYS:

- PMA = pays moins avancés parmi les pays à faible revenu
- PFR = pays à faible revenu, i.e. dont le PNB par habitant n'excédait pas 600 \$ÉU en 1980
- PRM = pays à revenu moyen, i.e. dont le PNB par habitant était supérieur à 600 \$ÉU en 1980
- OPEP = membre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole

CATÉGORIES DE PAYS:

- I = pays de concentration, i.e. faisant l'objet d'un programme pluriannuel de coopération.
- II = pays à instruments choisis, i.e. bénéficiant d'une aide canadienne importante, mais où il n'existe pas de programme complet d'aide à long terme.
- III = pays à présence minimale, i.e. où il n'existe pas de projets bilatéraux d'aide, mais où les activités de coopération sont réalisées par le mécanisme des Fonds administrés par la mission et de la coopération industrielle, et par l'entremise d'institutions ou d'ONG canadiennes.
- IV = pays non admissible à l'aide canadienne au développement.

V**Les pays
francophones****Belgique**

Capitale:	Bruxelles
Population:	près de 10 millions d'habitants
Chef de l'État:	Le Roi Baudoin I ^{er}
Chef du gouvernement:	Wilfried Martens
Ministre des Affaires étrangères:	Léo Tindemans
Économie:	Sidérurgie, textiles, produits chimiques, verre, construction navale, agriculture

Les relations canado-belges: La Belgique est l'un de nos principaux partenaires européens dans tous les domaines et l'un de nos premiers marchés. L'Union économique belgo-luxembourgeoise (UELB) est pour nous un client comparable à la France ou l'Italie. Nos exportations vers l'UELB totalisaient \$677 millions en 1984, contre des importations atteignant \$488 millions. Le point saillant de nos activités commerciales en Belgique en 1984-1985 fut la signature d'un contrat de \$50 millions accordé à Bombardier par l'armée belge. La Belgique vient au deuxième rang de nos partenaires francophones du monde occidental. Sa participation à EXPO 86, la signature en mai 1984 d'un accord de sécurité sociale, celle d'un accord aérien en octobre 1985, les travaux de la Commission mixte culturelle d'octobre 1985, ce ne sont là que quelques exemples qui témoignent de la vitalité de nos relations bilatérales. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a fait un tour d'horizon de ces relations avec son homologue belge en décembre 1985.

S.E. M. Wilfried Martens: Né en 1936. Docteur en droit. Avocat. Membre du Parti social-chrétien flamand. Élu député en 1974. Joue un rôle important à l'Union européenne des démocrates-chrétiens. Premier ministre depuis 1979.

République du Bénin

Date d'indépendance:	1 ^{er} août 1960
Capitales:	Porto Novo (officielle) et Cotonou (administrative)
Population:	3 809 000 habitants
Chef de l'État et du gouvernement:	Son Excellence le général Mathieu Kérékou (1972)
Économie:	L'essentiel des revenus pro- vient des recettes fiscales du commerce avec le Nigéria. Début d'industrie pétrolière.

Les relations canado-béninoises: Le Canada entretient de bonnes relations avec le Bénin depuis le début des années 1970. L'an dernier, le sénateur Peter Bosa et la députée S. Duplessis ont visité le Bénin sous les auspices de l'Association parlementaire internationale. Nos relations sont axées principalement sur la coopération. Plus de \$44 millions ont été déboursés à ce titre depuis 1967. Nos principaux secteurs d'activité jusqu'ici ont été la formation de techniciens supérieurs, l'approvisionnement en électricité et l'agrandissement du port de Cotonou. L'adoption par le Canada d'une mesure annulant les dettes des pays moins avancés (PMA) a aussi profité à ce pays. Nos échanges commerciaux avec le Bénin sont à peu près inexistant.

S.E. le général Mathieu Kérékou: Né en 1933. Carrière militaire dans l'armée française. Chef d'état-major adjoint des forces armées en 1970. Prend le pouvoir en 1972. L'Assemblée nationale révolutionnaire l'élit en 1980 premier Président de la République. Réélu le 31 juillet 1984.

**République du
Burkina-Faso**
(ancienne Haute-Volta)

Date d'indépendance:	5 août 1960
Capitale:	Ouagadougou
Population:	6 660 000 habitants
Chef de l'État et Président du Conseil national de la Révolution:	Son Excellence le capitaine Thomas Sankara
Économie:	Pays très pauvre. Agriculture de subsistance. Importante masse de travailleurs émigrés (1,6 million), qui procure des revenus de transfert non négligeables.

Les relations canado-burkinabè: Les relations diplomatiques canado-burkinabè remontent à 1962. Pour des raisons d'économie financière et administrative, le Canada a fermé son bureau d'ambassade à Ouagadougou, et le Burkina, invoquant des raisons similaires, a fait de même à Ottawa. L'ACDI y maintient cependant un Bureau de coopération. Le Canada gère un important programme d'aide au Burkina; évalué à \$16,1 millions pour 1985-1986, il comprend un volet d'aide alimentaire et des programmes spéciaux.

S.E. le capitaine Thomas Sankara: Né en 1949. École de parachutistes de Pau (France) en 1974. Commande une unité de parachutistes. Secrétaire d'État à l'Information en 1981. Premier ministre en février 1983. Arrêté en mai 1983, libéré en juin. Renverse le commandant Ouedraogo le 4 août 1983. Président du Conseil national de la Révolution, chef de l'État.

République du Burundi

Date d'indépendance:	1 ^{er} juillet 1962
Capitale:	Bujumbura
Population:	4 466 000 habitants
Chef de l'État et du gouvernement:	Son Excellence le colonel Jean-Baptiste Bagaza
Économie:	Prépondérance très nette de l'économie de subsistance; importante production vivrière. Principales exportations: café, coton et thé.

Les relations canado-burundaises: Nos relations avec le Burundi sont plutôt modestes et tiennent davantage de la coopération que des échanges commerciaux. De nombreux Canadiens, outre les missionnaires, oeuvrent au sein d'ONG au Burundi. Le programme de coopération dispose d'un budget global de près de \$3 millions. Les opérations ont démarré en 1983 sous l'égide du programme de coopération institutionnelle de l'ACDI et touchent à la fois les secteurs de la formation et du développement rural. D'autres projets sont exécutés par des ONG.

S.E. le colonel Jean-Baptiste Bagaza: Né en 1946. Études en Belgique. Licence en sciences sociales et militaires. Retour au Burundi en 1971. Chef d'état-major général adjoint en 1972. Coup d'État et prise du pouvoir en 1976. Réélu Président de la République au suffrage universel le 31 août 1984.

République du Cameroun

Date d'indépendance:	1 ^{er} janvier 1960 (Cameroun oriental/français) 1 ^{er} octobre 1961 (Cameroun occidental/anglais)
Capitale:	Yaoundé
Population:	9 400 000 habitants
Chef de l'État et du gouvernement:	Paul Biya
Économie:	Mixte

Les relations canado-camerounaises: Le Cameroun est le premier pays d'Afrique francophone avec lequel le Canada a établi des relations diplomatiques. Pays bilingue et modéré, le Cameroun a attiré les missionnaires, les agences internationales de développement et, plus récemment, les gens d'affaires canadiens. Notre programme de coopération est fort important; l'action de l'ACDI se concentre sur les secteurs des forêts, des transports, de l'énergie et des ressources humaines. Des centaines de Canadiens travaillent présentement au Cameroun. Le grand potentiel qu'offre le Cameroun attire aussi nos gens d'affaires, dont plusieurs ont noué des contacts commerciaux ou exploré la possibilité de lancer des entreprises conjointes.

S.E. M. Paul Biya: Né le 13 février 1933. Études secondaires au Cameroun, puis au Lycée Louis le Grand à Paris. Licencié en droit public, diplômé de l'Institut d'études politiques et titulaire d'un diplôme d'études supérieures en droit public. Premier ministre en 1975. Accède à la présidence à la démission de son prédécesseur en 1982. Confirmé dans ses fonctions en janvier 1984 par la population.

**République
centrafricaine
(RCA)**

Date d'indépendance:	13 août 1960
Capitale:	Bangui
Population:	2 470 000 habitants (1983)
Chef de l'État:	Son Excellence le général André Kolingba (1981)
Économie:	Diamant, uranium, bois, cultures vivrières, coton, café, arachides

Les relations entre le Canada et la RCA: La République centrafricaine est un petit pays enclavé qui compte parmi les plus pauvres de la planète. Les relations entre le Canada et la RCA ont été inégales depuis l'indépendance. Elles ont stagné en raison surtout de la tension suscitée par la dictature du régime Bokassa. Le retour à un gouvernement plus conventionnel a contribué à les améliorer, mais la crise économique mondiale a compromis les espoirs de progrès rapide. Plusieurs ONG canadiennes sont actives en RCA et certaines firmes se sont vu accorder des contrats par des organismes multilatéraux.

S.E. le général André Kolingba: Né en 1935 à Bangui. Carrière dans l'armée française et l'armée de son pays. Général en 1973. Ambassadeur au Canada en 1975, puis en RFA. Chef d'état-major général des Forces armées centrafricaines en 1979. Renverse le Président Dacko en 1981. Assume la présidence du Comité militaire de redressement national et devient chef du gouvernement.

**République
fédérale
islamique
des Comores**

Date d'indépendance:	6 juillet 1975
Capitale:	Moroni
Population:	378 000 habitants (1983)
Chef de l'État:	Son Excellence M. Ahmed Abdallah, Président de la République
Économie:	Économie basée sur l'agriculture, exportatrice d'épices (girofle), de coprah, de vanille et autres essences.

Les relations canado-comoriennes: Le Canada et la République fédérale islamique des Comores ont établi des relations diplomatiques après l'indépendance de celle-ci. Les deux pays ont collaboré au sein d'institutions francophones, principalement à des fins de formation professionnelle aux Comores, par l'entremise d'organisations non gouvernementales canadiennes. Des fonds d'aide au développement administrés par notre ambassade à Nairobi servent à la réalisation de petits projets.

S.E. M. Ahmed Abdallah: Né en 1919 à Domoni, île d'Anjouan. Représentant des Comores à l'Assemblée de l'Union française en 1953. Élu Président du gouvernement des Comores en 1972. Proclame l'indépendance unilatérale le 6 juillet 1975 et devient chef de l'État. Renversé un mois après par un coup d'État. Réfugié en France. Reporté au pouvoir à la faveur d'un autre coup d'État en 1978.

République populaire du Congo

Date d'indépendance:	17 août 1960
Capitale:	Brazzaville
Population:	1 768 000 habitants
Chef de l'État et du gouvernement:	Le colonel Denis Sassou-Nguesso
Économie:	Exportation de pétrole, bois, diamants et cacao. Agriculture en régression.

Les relations canado-congolaises: Ces relations sont cordiales mais limitées à quelques visites occasionnelles et pour l'instant à un seul projet de coopération en voie d'achèvement: les travaux de réaligement du chemin de fer Congo-Océan et la fourniture de matériel roulant. Nos échanges commerciaux avec le Congo sont modestes et nos interventions récentes se sont concentrées sur les secteurs des chemins de fer, de l'aviation civile, de la foresterie, de l'énergie et de l'agriculture.

S.E. le colonel Denis Sassou-Nguesso: Né en 1943. Militaire de carrière formé en France. Ministre de la Défense en 1975. Premier vice-président du Comité militaire du Parti en 1977. Nommé chef de l'État par le Comité central du Parti congolais du travail en 1979. Réélu pour cinq ans le 30 juillet 1984.

République de la Côte-d'Ivoire

Date d'indépendance:	7 août 1960
Capitales:	Abidjan (capitale économique et administrative); Yamoussoukro (capitale politique)
Population:	9 294 000 habitants
Chef de l'État et du gouvernement:	Son Excellence Monsieur Félix Houphouët-Boigny
Économie:	Économie agricole basée principalement sur des cultures d'exportation: café, cacao, ananas, coton, bois. Quelques industries manufacturières.

Les relations canado-ivoiriennes: C'est en 1969 que le Canada a décidé d'ouvrir une ambassade à Abidjan, en raison de l'importance croissante de la Côte-d'Ivoire sur l'échiquier africain et de notre politique d'aide à la Francophonie. Le Président Houphouët-Boigny a visité le Canada en juin 1983. Quant aux échanges commerciaux, ils s'établissaient en 1984 à \$16,9 millions au titre des exportations canadiennes et à \$33,2 millions au titre des importations. La coopération remonte à 1968; axée d'abord sur l'éducation, elle s'est élargie ensuite aux secteurs de l'hydraulique, de l'énergie, des mines et du tourisme. L'ACDI administre un projet d'électrification rurale dans le nord-ouest (\$41 millions) et une ligne de crédit de \$25 millions, dont 65% ont été alloués au ministère du Développement rural. Une Commission bilatérale se réunit tous les deux ans.

S.E. M. Félix Houphouët-Boigny: Né en 1905. Médecin. Fondateur et président du Rassemblement démocratique africain et du Parti démocratique de Côte-d'Ivoire. Député de la Côte-d'Ivoire à l'Assemblée nationale française en 1946. Ministre sous plusieurs gouvernements français de 1956 à 1960. Premier Président de la Côte-d'Ivoire en 1960. Réélu pour un sixième mandat le 27 octobre 1985. Doyen des chefs d'État de l'Afrique noire.

République de Djibouti

Date d'indépendance:	27 juin 1977
Capitale:	Djibouti
Population:	450 000 habitants
Chef de l'État et du gouvernement:	Son Excellence Monsieur Hassan Gouled Aptidon
Économie:	Économie essentiellement de services. Sécheresse endémique. Débouché maritime essentiel pour l'Éthiopie. 44% du budget de l'État attribuable à la présence de l'armée française (3 700 hommes)

Les relations canado-djiboutiennes: Notre ambassadeur à Addis-Abeba est aussi accrédité auprès de Djibouti, où il effectue des visites occasionnelles. Djibouti a un consul honoraire à Montréal. Le seul programme de coopération disponible est celui administré par la mission canadienne, qui est depuis 1982-1983 de l'ordre de \$50 000. Il sert à financer certains petits projets ou à accorder des bourses d'études au Canada. Certaines compagnies canadiennes s'intéressent aux projets de modernisation de l'aéroport et des télécommunications, mais le gouvernement de Djibouti n'a pas vraiment les moyens de financer des projets commerciaux d'envergure.

S.E. M. Hassan Gouled Aptidon: Né en 1916 à Djibouti. Appartient à l'ethnie Issa. Carrière politique locale et député à l'Assemblée nationale française. Dirige la liste unique du Rassemblement populaire pour l'Indépendance lors des élections du 8 mai 1977. Président du conseil de gouvernement le 16 mai. Élu Président de la République le 24 juin. Proclamation de la République le 27. Réélu pour six ans le 12 juin 1981.

La Dominique

Capitale:	Roseau
Population:	80 000 habitants (1982)
Chef du gouvernement:	La très honorable Eugenia Charles
Produit national brut:	34,9 millions \$ÉU (1982)
PNB per capita:	1 075 \$ÉU (1982)

Les relations canado-dominicaines: Les relations bilatérales entre la Dominique et le Canada sont cordiales et chaleureuses. Elles profitent aussi du fait que Mlle Eugenia Charles a des attaches personnelles au Canada puisqu'elle a étudié et obtenu un baccalauréat à l'Université de Toronto. Le programme des travailleurs agricoles saisonniers est très important pour le développement de la Dominique, à qui le Canada fournit une aide publique non négligeable.

La très honorable Mary Eugenia Charles, Premier ministre: Née le 19 mai 1919 à la Dominique. Fille d'un riche propriétaire foncier de l'île. B.A. de l'Université de Toronto en 1946. Études à Londres au London School of Economics et au Inner Temple. Pratique le droit avant d'être nommée en 1970 à l'Assemblée de la Dominique. Éluée députée en 1975. Chef de l'Opposition officielle en 1979. Premier ministre en juillet 1980.

République arabe d'Égypte

Date d'indépendance:	1922 (fin du protectorat britannique)
Capitale:	Le Caire
Population:	Environ 49 millions d'habitants
Chef de l'État:	Son Excellence Monsieur Mohamed Hosni Moubarak
Économie:	Économie agricole à 50%, basée principalement sur la culture du coton. Le secteur industriel représente 29% du PNB.

Les relations canado-égyptiennes: L'intérêt croissant du Canada pour le monde arabe et la volonté du gouvernement canadien de soutenir la politique modérée du Président Moubarak ont favorisé un développement rapide de nos rapports avec l'Égypte au cours des dix dernières années. C'est dans cet esprit que le Canada a accepté de participer à la Force multinationale d'observateurs du Sinaï. Quant à nos échanges commerciaux, ils s'établissaient en 1984 à \$287 millions au titre des exportations canadiennes et à \$60 millions au titre des importations. Le Conseil d'affaires Égypte-Canada a été créé en 1981. La coopération remonte à 1976 et vise trois secteurs clés, à savoir l'agriculture, l'énergie et le développement des ressources humaines. Au cours des cinq prochaines années, l'ACDI déboursera environ \$25 millions par an dans le cadre de son programme bilatéral de coopération.

S.E. M. Mohamed Hosni Moubarak: Né en 1928. Diplômé de l'Académie militaire. Pilote, puis instructeur à l'Académie de l'air de 1952 à 1958. Directeur de l'Académie de l'air en 1967. Chef d'état-major de l'armée de l'air de juillet 1969 à 1972. Commandant des Forces de l'air, se distingue lors de la guerre d'octobre 1973. Accède à la vice-présidence en avril 1975. Devient Président en octobre 1981, après l'assassinat de Sadate.

France

Capitale:	Paris
Population:	55,1 millions d'habitants (février 1985)
Chef de l'État:	Président François Mitterrand
Chef du gouvernement:	Premier ministre Laurent Fabius
Ministre des Relations exté- rieures:	Roland Dumas

Les relations franco-canadiennes: Multiples et variées, les relations entre la France et le Canada englobent tous les secteurs de nos sociétés modernes, comme l'illustrent les réunions des trois Commissions mixtes économique, scientifique et culturelle qui doivent se succéder en 1986. Le climat politique s'est nettement amélioré grâce à la nouvelle approche plus conciliante adoptée par le gouvernement Mulroney lors de la visite du Premier ministre Fabius au Canada, en novembre 1984. Les querelles triangulaires (Ottawa-Paris-Québec) appartiennent désormais au passé. Dans ce contexte, la réalisation du Sommet francophone prend valeur de symbole. La France est notre neuvième partenaire commercial en importance et vient au quatrième rang de nos partenaires en Europe occidentale. En 1984, les exportations canadiennes se sont élevées à \$700 millions et les importations à \$1 200 millions, en raison des taux de change favorables au franc. La visite que le Premier ministre Mulroney effectuera en France immédiatement après le Sommet lui permettra, d'une part, d'avoir des consultations approfondies avec le Président Mitterrand sur les grandes questions politiques et économiques internationales et, d'autre part, de faire le point avec le Premier ministre Fabius sur les dossiers bilatéraux.

S.E. M. François Mitterrand: Né le 26 octobre 1916. Avocat. Secrétaire général aux prisonniers de guerre (gouvernement de Gaulle, août-septembre 1944). Élu député en 1946 et constamment réélu jusqu'en 1981, à l'exception des années 1958-1962, où il siège au Sénat. Onze fois ministre sous la IV^e République. Candidat aux élections présidentielles en 1965 et 1974. Premier secrétaire du Parti socialiste en 1971. Élu à la Présidence de la République en juin 1981.

République du Gabon

Date d'indépendance:	17 août 1960
Capitale:	Libreville
Population:	1 300 000 habitants selon le gouvernement gabonais (1980) 800 000 habitants selon la Banque mondiale
Président et chef de l'État:	Son Excellence El Hadj Omar Bongo (1967)
Économie:	Mixte (membre de l'OPEP)

Les relations canado-gabonaises: Le Canada et le Gabon entretiennent des relations diplomatiques depuis 1963. De nombreuses visites de ministres et de chef d'État ont eu lieu au fil des ans. Le programme de coopération avec le Gabon est limité en raison du niveau économique de ce pays membre de l'OPEP, mais les projets décidés conjointement sont fort appréciés. Nos relations commerciales sont devenues relativement importantes: plusieurs firmes canadiennes participent à de grands projets de développement ou de construction d'immeubles gouvernementaux.

S.E. El Hadj Omar Bongo: Né le 30 décembre 1935 à Lewai. Service militaire. Affecté au ministère des Affaires étrangères de 1960 à 1962. Directeur adjoint, puis directeur de cabinet de M. Léon Mba, Président de la République, de 1962 à 1965. Vice-président de la République le 12 novembre 1966 et Président de la République le 28 novembre 1967. Fonde le Parti démocratique gabonais (PDG) le 12 mars 1968 et en devient le secrétaire général. Président de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDÉAC) depuis janvier 1977.

République de Guinée

Date d'indépendance:	2 octobre 1958
Capitale:	Conakry
Population:	5 830 000 habitants (1983)
Chef de l'État et du gouvernement:	Son Excellence le général Lansana Conté
Économie:	Mixte; économie contrôlée par les grandes corporations de l'État

Les relations canado-guinéennes: Les relations entre le Canada et la Guinée ont évolué au cours des ans. À mesure que la méfiance de l'ex-Président Sékou Touré envers l'Occident s'estompait, nos liens se raffermirent. Le programme d'aide de l'ACDI s'est développé et se concentre aujourd'hui dans les secteurs de l'aviation civile, de l'énergie électrique, de l'appui institutionnel, du développement des ressources humaines et des pêches. L'ACDI fournit aussi une assistance financière aux ONG présentes en Guinée. Au chapitre commercial, nos relations sont minimales si l'on fait exception de la présence de l'Alcan, qui exploite des gisements de bauxite.

S.E. le général Lansana Conté: Né en 1934 à Coyah. École militaire préparatoire de Gingerville (Côte-d'Ivoire) et École militaire de Saint-Louis du Sénégal. Incorporé le 1^{er} juin 1955. Ancien chef d'état-major de l'armée de terre. Président de la République à la suite du coup d'État militaire du 3 avril 1984.

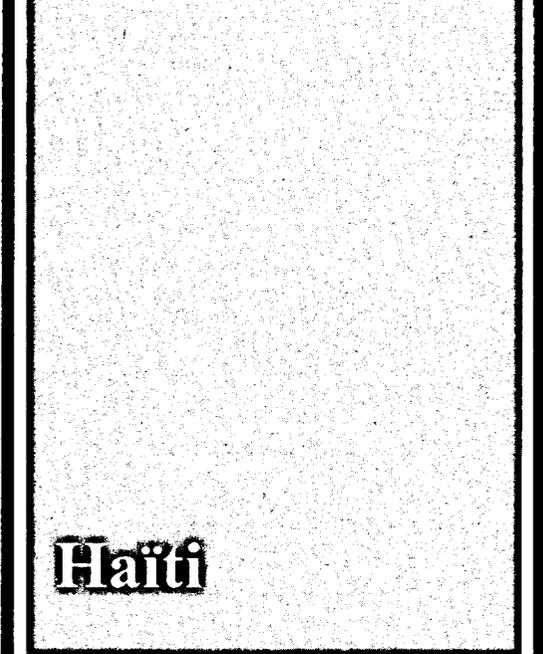
République de Guinée-Bissau

Date d'indépendance:	10 septembre 1974
Capitale:	Bissau
Population:	767 739 habitants (1979)
Chef de l'État et du gouvernement:	Son Excellence le brigadier général Joao Bernardo Vieira
Économie:	Agriculture

Les relations entre le Canada et la Guinée-Bissau:

La Guinée-Bissau est indépendante du Portugal depuis 1974. Elle compte parmi les pays ayant le plus bas revenu par habitant. Sa seule richesse exploitée est l'agriculture, bien que son sous-sol renferme des gisements de bauxite, de phosphate et de zircon ainsi que, vraisemblablement, du pétrole «off-shore». Les relations entre le Canada et la Guinée-Bissau ont été très réduites jusqu'à maintenant; seules quelques dizaines de coopérants y ont travaillé auprès d'ONG.

S.E. le brigadier général Joao Bernardo Vieira: Né en 1939. L'un des principaux chefs militaires de la lutte de libération. Membre de la Commission supérieure permanente du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert (PAIGC). Depuis l'indépendance, en 1975, ministre des Forces armées et président de l'Assemblée nationale. Stage d'un an à Cuba. En 1978, commissaire principal (Premier ministre). Le 14 novembre 1980, prend la tête du putsch, composé essentiellement d'officiers, qui évince le Président Luiz Cabral, et du «Conseil de la Révolution» qui prend le pouvoir.



Haïti

Capitale:	Port-au-Prince
Population:	Environ 6 millions d'habitants
Chef de l'État:	Général Namphy (le 7 février 1986)
Produit national brut:	2 milliards \$ÉU (1985)
PNB per capita:	300 \$ÉU (1985)

Les relations canado-haïtiennes: Près de 2 000 Canadiens vivent en Haïti; à la suite d'une émigration importante survenue dans les années 1960 et surtout 1970, le Canada compte une communauté d'origine haïtienne relativement nombreuse (environ 60 000 personnes). On retrouve quelques investissements canadiens en Haïti et en 1984, les exportations canadiennes vers ce pays ont atteint \$18,5 millions. Les importations de produits haïtiens s'établissaient à \$16,5 millions la même année. Les déboursés de l'ACDI se sont élevés à environ \$4,5 millions en 1984.

**République
démocratique
populaire du
Laos**

Proclamation de la République:	2 décembre 1975
Capitale:	Vientiane
Population:	3,81 millions d'habitants (1985)
Régime politique:	Le pouvoir politique effectif est exercé par le Parti révolutionnaire du peuple laotien (communiste)
Chef de l'État:	Président Souphanouvong
Ministre des Affaires étrangères:	Phaun (Phoune) Sipraseth
Économie:	Environ 90% de la population pratique l'agriculture, essentiellement de subsistance. En 1981, les dépenses ont excédé les recettes de 250%.

Les relations canado-laotiennes: Les relations canado-laotiennes sont surtout diplomatiques. Le Canada a versé des fonds aux réfugiés laotiens en Thaïlande. Les échanges commerciaux sont quasi inexistant.

Le Président Souphanouvong: Né prince en 1902. Études en France, retour au Laos en 1938. Combat les Français dans les rangs du Pathet Lao, dont il finit par devenir chef. Président du gouvernement d'union nationale après le cessez-le-feu de 1973. Président de la République en 1975. À la fois président du Comité central, du Front laotien de libération nationale et membre du Bureau politique.

Liban

Population:	Environ 3 millions d'habitants
Principales villes:	Beyrouth (capitale), Tripoli, Saïda
Chef de l'État:	Son Excellence Monsieur Amine Gemayel
Premier ministre et ministre des Affaires étrangères:	Son Excellence Monsieur Rachid Karamé

Les relations canado-libanaises: Celles-ci sont nourries par la présence au Canada d'une importante communauté d'origine libanaise. Le gouvernement canadien a réitéré à différentes reprises son appui à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Liban, et le Canada appuie les efforts en vue d'une réconciliation véritable et durable entre les Libanais. Par ailleurs, soucieux de venir en aide aux populations libanaises touchées par les combats, le Canada fournit régulièrement, depuis plusieurs années, une assistance humanitaire d'urgence au Liban, par le canal d'organisations internationales telles le Comité international de la Croix-Rouge et le Conseil mondial des Églises. L'ACDI finance également de nombreux projets de développement menés par des organisations non gouvernementales dans les domaines de la santé, de l'agriculture et du développement communautaire.

S.E. M. Amine Gemayel: Né en 1942 à Bikfaya, près de Beyrouth. Avocat, de confession chrétienne maronite. Élu député à l'Assemblée nationale en 1970. Élu septième Président de la République libanaise le 23 septembre 1982.

Luxembourg

Capitale:	Luxembourg
Population:	350 000 habitants
Chef de l'État:	Grand-duc Jean
Chef du gouvernement:	Jacques Santer
Ministre des Affaires étrangères:	Jacques F. Poos
Économie:	Sidérurgie, finance internationale, agriculture. Un des centres administratifs de la Communauté européenne.

Les relations canado-luxembourgeoises: Le Canada a établi des relations diplomatiques avec le Luxembourg en 1945. Notre ambassadeur en Belgique y est accrédité. Les échanges commerciaux bilatéraux totalisent environ \$15 millions par an. Certes limitées par les petites dimensions du Luxembourg, nos relations n'en sont pas moins fructueuses et marquées par une profonde amitié. Des représentants des deux pays ont paraphé en septembre 1984 le texte d'un projet d'accord sur la double imposition; des négociations visant la conclusion d'un accord de sécurité sociale sont actuellement en cours.

S.E. M. Jacques Santer, Président du gouvernement: Né en 1937. Avocat. Membre du Parti chrétien-social. Secrétaire parlementaire du Parti de 1966 à 1972. Président du Parti en 1974. Un des vice-présidents du Parlement européen de 1975 à 1977. Ministre des Finances, du Travail et de la Sécurité sociale de 1979 à 1984. Président du gouvernement, ministre d'État et des Finances depuis juillet 1984.

République démocratique de Madagascar

Date d'indépendance:	27 juin 1960
Capitale:	Tananarive
Population:	9,5 millions d'habitants (1983)
Chef de l'État et du gouvernement:	Son Excellence l'amiral Didier Ratsiraka
Économie:	Basée sur l'agriculture, qui fournit avec les épices et le café l'essentiel des exportations

Les relations canado-malgaches: Le Canada est depuis longtemps présent à Madagascar par l'entremise de communautés religieuses oeuvrant surtout dans le domaine de l'enseignement. À défaut d'ambassade dans les capitales respectives, les relations politiques ont été plutôt limitées. Depuis quelques années, un certain nombre de petites et moyennes entreprises canadiennes se sont établies à Madagascar.

S.E. l'amiral Didier Ratsiraka: Né en 1936 à Vatomandry, province de Tamatave. Admis à l'École navale de Brest, ingénieur breveté des transmissions, breveté de l'École supérieure de guerre navale, attaché militaire à l'ambassade de Madagascar à Paris. En mai 1972, ministre des Affaires étrangères; en février 1975, membre du Directoire militaire, qui l'investit chef de l'État et du gouvernement avant de se dissoudre le 15 juin. Élu Président de la République pour sept ans lors du référendum du 21 décembre 1975. Réélu le 7 décembre 1982. Promu amiral le 31 décembre 1983.

République du Mali

Date d'indépendance:	22 septembre 1960
Capitale:	Bamako
Population:	7 270 000 habitants (1983)
Chef de l'État et du gouvernement:	Son Excellence le général Moussa Traoré
Économie:	Coton, arachide, élevage, poisson, riz, mil

Les relations canado-maliennes: Les relations canado-maliennes sont cordiales et s'appuient essentiellement sur le programme de coopération au développement. Quelques visites ministérielles ont eu lieu dans les deux sens. Les échanges commerciaux sont très réduits. Les exportations canadiennes sont reliées au programme de l'ACDI et aux marchés que quelques sociétés canadiennes réussissent à obtenir auprès des institutions multilatérales. L'avenir ne laisse pas présager une augmentation des échanges commerciaux. Le Canada participe, entre autres, à l'ambitieux projet de développement rural intégré du Kaarta, dont le coût s'élève à \$29,3 millions. Il participe également, avec d'autres pays de la région, à la construction du barrage de Manantali (\$33 millions).

S.E. le général Moussa Traoré: Né en 1936. Carrière militaire dans l'armée française, puis malienne (1960). Nommé lieutenant en 1964. Prend le pouvoir par un coup d'État en 1968. Promu général de brigade en 1978. Élu le 9 juin 1985.

Royaume du Maroc

Date d'indépendance:	2 mars 1956
Capitale:	Rabat
Population:	22 millions d'habitants (1985)
Chef de l'État:	Sa Majesté le Roi Hassan II
Économie:	Économie agricole. Exportation de phosphates, d'agrumes et de textiles. Le tourisme est une source importante de devises étrangères.

Les relations canado-marocaines: Les relations diplomatiques avec le Maroc ont été établies en 1962 et le Canada a ouvert une mission diplomatique à Rabat en 1974. L'appartenance du Maroc au monde arabe, sa participation aux institutions de la Francophonie, l'importance de la communauté marocaine au Canada et le tourisme canadien au Maroc ont favorisé le développement de liens entre les deux pays. La coopération canadienne se concentre principalement dans les secteurs de l'agriculture et de la formation des ressources humaines. Les échanges commerciaux s'élèvent à environ \$100 millions: le Canada exporte surtout du soufre et importe surtout des agrumes. Une Commission bilatérale tiendra bientôt sa deuxième réunion à Ottawa.

covering voluntary restraints on exports of textiles to Canada was successfully concluded in May 1984 and will apply until 1986.

Sa Majesté le Roi Hassan II: Né en 1929, fils du Roi Mohamed V. Diplômé en droit. Dix-septième souverain de la dynastie alaouite. Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine en 1972-1973.

Île Maurice

Date d'indépendance:	12 mars 1968
Capitale:	Port-Louis
Population:	993 678 habitants (recensement de 1983)
Économie:	Fortement tributaire du sucre qui procure 64% des recettes d'exportation. Succès récents dans la diversification de l'économie vers l'industrie manufacturière et le tourisme.

Les relations canado-mauriciennes: Les relations bilatérales entre le Canada et l'île Maurice (établies en 1967) sont amicales. Dans leurs discours publics, le Premier ministre Jugnauth et le ministre des Affaires étrangères Gayan ont parlé tous les deux d'un élargissement souhaitable des relations avec le Canada. La coopération future pour le développement dépendra fortement de la mise en oeuvre de nouveaux projets faisant intervenir des organisations non gouvernementales et d'une collaboration institutionnelle. Le Canada achève un projet d'approvisionnement en eau dans l'île Rodrigues, qui est une dépendance de l'île Maurice. Les importations canadiennes de sucre mauricien, autrefois considérables, ne représentent plus qu'une quantité négligeable. Nos exportations vers l'île Maurice ont relativement peu d'importance. En 1983, l'île Maurice a accaparé un assez vaste marché au Canada pour ses textiles (chandails). Un protocole d'entente sur la limitation volontaire des exportations de textiles vers le Canada a été conclu en mai 1984 et restera en vigueur jusqu'en 1986.

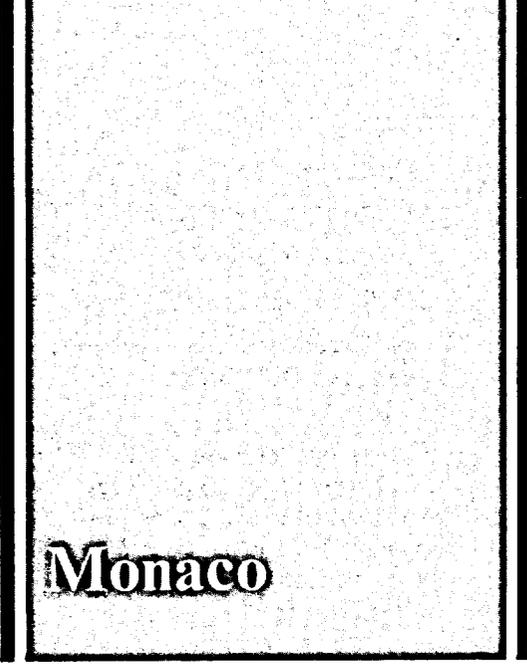
Le Premier ministre Aneerood Jugnauth: 55 ans. Carrière essentiellement politique, interrompue brièvement au début des années 1970, alors qu'il est avocat principal au Crown Law Office. Se joint au Mouvement militant mauricien (MMM) en 1971. Chef de l'Opposition de 1976 à 1982. Élu Premier ministre en 1982. Réélu en août 1983.

République islamique de Mauritanie

Date of Independence:	November 28, 1960
Date d'indépendance:	28 novembre 1960
Capitale:	Nouakchott
Population:	1 630 000 habitants
Chef de l'État et du gouvernement:	Son Excellence le colonel Maaouya Ould Sid Ahmed Taya
Économie:	Croissance lente du PNB. Sécheresse endémique. Très stricte austérité. Ressources principales: agriculture, élevage et pêche. Peu ou pas d'exportations sauf le cuivre, dont les prix ont chuté.

Les relations canado-mauritaniennes: Les relations entre le Canada et la Mauritanie sont bonnes mais peu développées. Le Canada a fourni de l'aide alimentaire et un programme de bourses permet de former un certain nombre de jeunes Mauritaniens au Canada. Les échanges commerciaux sont très réduits et concernent surtout les mines ou des projets ponctuels à financement international.

S.E. le colonel Maaouya Ould Sid Ahmed Taya: Né en 1943 à Atar. En 1960, un des premiers officiers formés en France pour encadrer la jeune armée. Adjoint du chef d'état-major en 1976, puis commandant de la région nord au moment de la guerre du Sahara. Ministre de la Défense de 1978 à mars 1979, puis ministre chargé de la permanence du Comité militaire. Premier ministre d'avril 1981 à mars 1984. Évince le lieutenant-colonel Ould Haidalla le 12 décembre 1984 et devient le nouveau chef d'État.



Monaco

Capitale:	Ville de Monaco
Population:	28 000 habitants (1984)
Superficie:	0,56 mille carré
Langue officielle:	Français
Chef de l'État:	Prince Rainier III
Chef du gouvernement:	Jean Ausseil, ministre d'État Le chef du gouvernement est un ressortissant français choisi par le Prince parmi trois candidatures proposées par le gouvernement français.
Économie:	L'industrie touristique fournit 55% des revenus nationaux.

Les relations entre le Canada et Monaco: Les relations entre le Canada et Monaco sont excellentes, quoique restreintes étant donné la situation particulière de la principauté. Elles trouvent leur principale expression dans l'important flux de touristes canadiens qui, comme leurs semblables européens et américains, visitent Monaco. La dernière visite officielle du Prince Rainier au Canada remonte en 1967, à l'occasion de l'Exposition universelle de Montréal.

M. Jean Ausseil: Né en 1925. Diplômé de l'École nationale de la France d'outre-mer. Diplomate de carrière. Successivement ambassadeur de France à Montevideo et à Addis-Abeba, puis directeur des Affaires africaines et malgaches au Quai d'Orsay. Nommé ministre d'État de Monaco le 10 septembre 1985.

République du Niger

Date d'indépendance:	3 août 1960
Capitale:	Niamey
Population:	6 057 000 habitants
Chef de l'État:	Son Excellence le général de brigade Seyni Kountché
Économie:	Pays essentiellement agropastoral, touché par la sécheresse. Exportation d'uranium et d'animaux sur pattes.

Les relations canado-nigériennes: Ces relations sont excellentes et remontent à la création de l'Agence de coopération culturelle et technique. Des visites officielles de ministres ont eu lieu dans les deux sens, dont celle de M^{me} Monique Vézina au Niger en janvier 1985. Presque inexistantes à l'heure actuelle, les relations commerciales pourraient prendre un nouveau tournant; les Nigériens souhaitent en effet accorder une place plus grande aux intérêts canadiens dans le secteur privé, que le Niger veut privilégier. Le Niger est l'un des principaux bénéficiaires de la coopération canadienne en Afrique. Il a reçu plus de \$146 millions entre 1965 et 1984 pour des projets de développement rural, de ressources naturelles (mines), de transport et d'énergie.

S.E. le général de brigade Seyni Kountché: Né en 1931. Carrière dans l'armée française. Se joint à l'armée nigérienne en 1961. Chef d'état-major général en 1973. Évince le gouvernement Diouri en 1974 et devient chef de l'État. Promu général en janvier 1983. À l'origine de la «société de développement», qui associe les citoyens de la base aux initiatives de développement du gouvernement.

République du Rwanda

Date d'indépendance:	1 ^{er} juillet 1962
Capitale:	Kigali
Population:	5 720 000 habitants
Chef de l'État et du gouvernement:	Son Excellence le général-major Juvénal Habyarimana
Économie:	Essentiellement une agriculture de subsistance (95%) avec quelques exportations dominées par le café, auquel s'ajoute un peu de thé et de quinquina.

Les relations canado-rwandaïses: Le Canada est présent au Rwanda depuis 1963 par le biais de ses religieux; ce sont eux qui ont fondé l'Université nationale du Rwanda, financée par le programme d'aide depuis 1971. L'ACDI mène un important projet de développement agricole et oeuvre aussi dans les télécommunications et la prospection géophysique. L'aide alimentaire atteignait \$3 millions en 1984. En dehors du programme de coopération, les relations bilatérales se limitent aux échanges au sein de la Francophonie.

S.E. le général-major Juvénal Habyarimana: Né en 1937. Militaire de carrière. Ministre de la Garde nationale et de la Police à partir de 1965. Prend le pouvoir en 1973 à la suite d'un coup d'État. Instaura et proclame parti unique le Mouvement révolutionnaire national pour le développement. Réélu le 30 juin 1983.

Sainte Lucie

Capitale:	Castries
Population:	125 500 habitants
Chef du gouvernement:	Le très honorable John Compton
Produit national brut:	34,9 millions \$ÉU (1982)
PNB per capita:	1 075 \$ÉU (1982)

Les relations entre le Canada et Sainte-Lucie: Le Canada jouit d'une excellente image à Sainte-Lucie, tant auprès du gouvernement que de la population. Les investissements canadiens sont importants, en particulier dans les domaines de la banque et du tourisme. Un service aérien direct relie les deux pays et environ 20 000 Canadiens visitent l'île chaque année. Un accord bilatéral sur le transport aérien vient d'être signé. Près de \$2,1 millions ont été déboursés par l'ACDI en 1984. Le programme canadien d'aide au développement s'oriente surtout vers l'industrie forestière, les pêches, l'agriculture et l'approvisionnement en eau potable. Le plus grand projet à ce jour, la construction de l'aérogare de Hewanorra, vient d'être achevé.

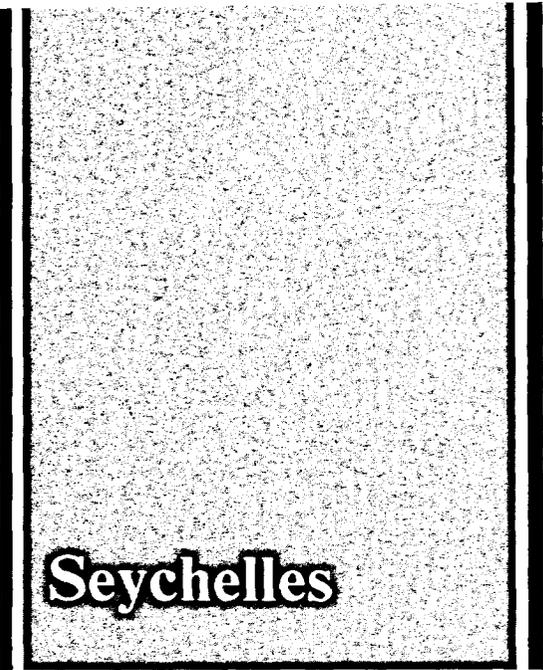
Le très honorable John Melville Compton, Premier ministre: Né à Saint-Vincent en 1929. Études à Sainte-Lucie et en Angleterre. Marié, père de cinq enfants. Élu une première fois en 1953 à l'assemblée législative comme député du SLP (St. Lucia Labour Party). Rompt avec ce dernier en 1961 et fonde son propre parti, qui se joint par la suite au principal parti d'opposition pour former l'UWP (United Workers Party), dont il est le chef. Remporte les élections de 1964 et dirige le gouvernement jusqu'à l'indépendance en 1979. Battu par le SLP d'Allan Louisy en 1979. Remporte de nouveau les élections en mai 1982, enlevant 14 des 17 sièges.

République du Sénégal

Date d'indépendance:	4 août 1960
Capitale:	Dakar
Population:	5 800 000 habitants (1981)
Chef de l'État et du gouvernement:	Son Excellence Monsieur Abdou Diouf
Économie:	Arachides, phosphates et tourisme

Les relations canado-sénégalaises: Le Canada et le Sénégal entretiennent des relations diplomatiques depuis 25 ans et sont partenaires au sein de la Francophonie depuis la création même de ses institutions. Le Canada a développé au cours des ans un important programme de coopération qui se concentre présentement sur la lutte contre la désertification, l'accroissement de la production alimentaire et les pêcheries, la formation technique supérieure et l'énergie. Nos relations commerciales sont limitées compte tenu des ressources disponibles au Sénégal. Néanmoins, plusieurs compagnies participent à des projets entrepris par certaines banques de développement à caractère multilatéral.

S.E. M. Abdou Diouf: Né en 1935 au Sénégal. Diplômé en droit de l'Université de Dakar. Licencié en droit public et en sciences politiques de l'Université de Paris en 1959. Quitte l'École nationale de la France d'outre-mer en 1960, avec le grade de major. Directeur de cabinet du Président à 28 ans, puis secrétaire général de la Présidence, poste qui en fait le plus haut fonctionnaire de l'État. Nommé Premier ministre, poste créé spécialement pour lui, en 1970. Succède au Président Senghor le 1^{er} janvier 1981. Visite officielle au Canada, en qualité de Premier ministre, en 1971.



Seychelles

Date d'indépendance:	29 juin 1976
Capitale:	Victoria
Population:	65 000 habitants (1983)
Chef de l'État:	Président France Albert René
Économie:	Basée principalement sur l'agriculture, les pêches et le tourisme. Exportations: coprah, cannelle et vanille.

Les relations canado-seychelloises: Les relations entre le Canada et les Seychelles sont cordiales. Le Canada est venu en aide aux Seychelles dans le passé par l'intermédiaire d'un modeste fonds d'assistance administré par le haut-commissariat du Canada à Dar es-Salaam, en Tanzanie, et grâce aux activités d'organisations non gouvernementales (ONG). À l'avenir, la coopération au développement se fera par l'entremise des ONG ou des programmes de coopération institutionnelle de l'ACDI.

Le Président France Albert René: Né en 1935 à Victoria. Études aux Seychelles et en Suisse, puis études de droit en Angleterre. Élu chef du Parti démocratique populaire en 1964. Premier ministre après l'indépendance en 1976, puis ministre des Travaux et du Développement dans le gouvernement de coalition. Assume la présidence en 1977, après le coup d'État qui renverse le gouvernement Mancham. Reçoit l'investiture du Front progressiste populaire, qui s'est érigé en parti unique, et est élu Président en juin 1979. Est marié et a un fils.



Suisse

Capitale:	Berne
Population:	6,48 millions d'habitants
Chef de l'État et du gouvernement:	Président Kurt Furgler
Ministre des Affaires étrangères:	Pierre Aubert
Économie:	Produits manufacturés (machines et appareils électriques, fils et textiles, produits chimiques, teintures, montres et horloges), services bancaires, assurance, fromages fins et autres produits laitiers, élevage et cultures fruitières.

Les relations canado-suisse: Le Canada entretient d'excellentes relations avec la Suisse, dont les dirigeants se sont révélés de précieux interlocuteurs dans des dossiers d'intérêt commun (par exemple, les droits de la personne, l'écologie et les questions d'extraterritorialité). Les deux pays se consultent fréquemment dans des instances multilatérales telles que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), l'UNESCO et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Nous avons signé un accord aérien avec la Suisse, et les discussions se poursuivent sur différents accords juridiques. De janvier à septembre 1985, la valeur des échanges bilatéraux s'est élevée à \$515 millions, les importations suisses totalisant en valeur le double des exportations canadiennes.

Le Président Kurt Furgler: Né en 1924. Avocat. Membre du Conseil national de 1955 à 1971. Chef du Parti démocrate-chrétien au Conseil fédéral, dont il est membre depuis 1972. Vice-président de janvier à décembre 1976, de janvier à décembre 1980 et de janvier à décembre 1984. Président de janvier à décembre 1977 et de janvier à décembre 1981. Ministre de la Justice et de la Police de 1972 à 1983. Ministre de l'Économie politique de 1983 à nos jours.

République du Tchad

Date d'indépendance:	11 août 1960
Capitale:	N'Djamena
Population:	4 747 000 habitants (1983)
Chef de l'État et du gouvernement:	Son Excellence Monsieur Hissein Habré
Économie:	Économie basée sur l'agriculture et l'élevage. Exportations de coton, viande et bétail.

Les relations canado-tchadiennes: Le Canada et le Tchad ont des relations diplomatiques depuis 1962 et entretiennent des rapports amicaux dans les institutions de la Francophonie. Environ 75 missionnaires et coopérants d'ONG canadiens aident le Tchad à se développer malgré la sécheresse qui sévit depuis quelques années dans tout le Sahel. Pour aider le Tchad à pallier à ses difficultés, le Canada a fourni des secours d'urgence et de l'aide alimentaire. En 1985, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Tchad a effectué deux visites au Canada.

S.E. M. Hissein Habré: Né en 1942 à Faya, dans le Borkou Ennedi Tibesti. Sous-préfet de cette région du nord du Tchad de 1958 à 1964. Études de droit et de sciences économiques en France. Rejoint le maquis au sein du Frolinat en 1972, puis devient président du Conseil de commandement des Forces armées du nord. Occupe pour de courtes périodes les postes de Premier ministre et de ministre d'État à la Défense nationale pendant la guerre civile de 1978-1982. Nommé le 19 octobre 1982 Président de la République, chef de l'État et Président du Conseil des ministres.

République du Togo

Date d'indépendance:	27 avril 1960
Capitale:	Lomé
Population:	2 874 000 habitants (1983)
Chef de l'État et du gouvernement:	Son Excellence le général Gnassingbé Eyadéma (1967)
Économie:	Pays surtout agricole exportant du café et du cacao, le Togo tire l'essentiel de ses revenus des phosphates.

Les relations canado-togolaises: Le Togo est un partenaire du Canada sur le plan politique, particulièrement au sein des institutions francophones, depuis les années 1960. Des sociétés commerciales canadiennes commencent à s'intéresser à ce pays, notamment dans le domaine de l'exploration pétrolière. En 1985, le Canada a importé pour \$2,5 millions de phosphates et exporté pour \$4,5 millions, surtout du blé. L'ACDI prévoit pour 1986-1987 des déboursés de l'ordre de \$17 millions, dont \$11 millions seront absorbés par deux projets: l'aménagement de petites installations hydrauliques dans les villages (projet exécuté par le SUCO) et l'électrification du pays à partir du barrage construit sur le fleuve Mono.

S.E. le général Gnassingbé Eyadéma: Né en 1935. Carrière militaire dans l'armée française. Chef d'état-major de l'armée en 1965. Prend le pouvoir en 1967. Fonde le Rassemblement du peuple togolais en 1969. Confirmé dans ses fonctions de chef d'État en 1972. Élu en 1979 premier Président de la III^e République, pour sept ans.

République de Tunisie

Date d'indépendance:	20 mars 1956
Capitale:	Tunis
Population:	6 843 000 habitants (1983)
Chef de l'État et Président à vie:	Son Excellence Monsieur Habib Bourguiba
Premier ministre:	Son Excellence Monsieur Mohamed Mzali
Économie:	Économie agricole exportatrice de pétrole non raffiné, d'huile d'olive, de phosphates et de vin. Le tourisme est aussi une importante source de devises étrangères.

Les relations canado-tunisiennes: C'est en 1966 que le Canada ouvre à Tunis sa première ambassade en Afrique du Nord, les relations diplomatiques ayant été établies dès 1957. L'appartenance de la Tunisie au monde arabe, sa participation aux institutions de la Francophonie et l'intérêt historique de son territoire ont favorisé le développement de liens avec le Canada. Le Président Bourguiba est venu à deux reprises au Canada, en 1961 et 1968. La Tunisie a été l'un des plus importants bénéficiaires africains de la coopération canadienne, qui lui a permis de construire un barrage et de mener à bien des projets dans les secteurs de la santé, de l'aménagement rural et du développement des ressources humaines. La balance commerciale tuniso-canadienne est excédentaire en faveur du Canada, grâce surtout aux exportations de soufre. Le total des échanges dépasse \$100 millions par année. La Commission bilatérale, qui se réunit régulièrement, a tenu sa dernière session à Ottawa en octobre 1985.

S.E. M. Habib Bourguiba: Né en 1903. Diplômé en droit et en sciences politiques. Cofondateur du Parti néo-destourien, qui deviendra le Parti socialiste destourien. Président de l'Assemblée nationale tunisienne après l'indépendance, puis président du Parti socialiste destourien. Premier Président élu de la République et chef du gouvernement depuis novembre 1957. Nommé Président à vie par amendement de la Constitution en 1975.

République du Vanuatu

Date d'indépendance:	30 juillet 1980
Capitale:	Port Vila
Population:	127 000 habitants
Chef de l'État:	Son Excellence Monsieur Ati George Sokomanu, Président
Chef du gouvernement:	L'honorable Père Walter Lini, C.B.E., Premier ministre
Économie:	Essentiellement agricole. Important secteur de services aux étrangers. Principales exportations: coprah, cacao et café. Petite industrie manufacturière.

Les relations entre le Canada et le Vanuatu: L'aide bilatérale du Canada au Vanuatu se limite à des fonds administrés par les missions et au soutien d'organisations non gouvernementales. Pour 1985-1986, 150 000 \$ ont été affectés à de petits projets. Un supplément de 100 000 \$ a été accordé pour aider le pays à se relever des deux cyclones tropicaux qui se sont abattus sur lui en janvier. Le Canada a aussi fourni au Vanuatu des juristes bilingues par le biais du Programme de permutation des cadres de la Commission de la Fonction publique. Enfin, quelque 25 bénévoles du SUCO oeuvrent au Vanuatu dans des cliniques médicales et des villages de pêche.

L'honorable Père Walter Lini: Né en 1942. Ordonné diacre anglican en 1969. Élu président du Parti national (aujourd'hui Vanua'aku) en 1974. Ministre principal du Parti lors de la victoire majoritaire de 1969. Devient le premier Premier ministre du Vanuatu au moment de l'indépendance en 1980. Réélu en 1983.

République socialiste du Vietnam

Proclamation de la République:	2 juillet 1976
Capitale:	Hanoi
Population:	60,49 millions d'habitants (1985)
Régime politique:	Le pouvoir politique effectif est exercé par le Parti communiste du Vietnam.
Chef de l'État:	Président Troung Chinh
Ministre des Affaires étrangères:	Nguyen Co Thach
Économie:	L'agriculture (riz, canne à sucre, fruits et légumes) occupe 70% de la population active.

Les relations canado-vietnamiennes: Le Canada continue de protester contre la présence de troupes vietnamiennes au Cambodge et appuie chaque année une résolution des Nations Unies à cet effet. De nombreux "réfugiés de la mer" d'origine ethnique chinoise ont élu domicile au Canada. La valeur totale du commerce bilatéral s'élève à environ \$4 millions.

Le Président Troung Chinh: Secrétaire général du Parti communiste d'Indochine de 1941 à 1956. Président du Comité permanent de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Vietnam en 1960. Maintenu dans cette fonction après la réunion des deux Vietnam en 1976. Actuellement président du Conseil d'État, président du Conseil de la défense nationale et membre du Bureau politique du Parti communiste du Vietnam.

République du Zaïre

Date d'indépendance:	30 juin 1960
Capitale:	Kinshasa
Population:	31 627 000 habitants
Chef de l'État:	Son Excellence le maréchal Mobutu Sese Seko
Économie:	Immenses richesses naturelles à peine exploitées. Principales exportations: cuivre, cobalt, diamants et bois de placages.

Les relations canado-zaïroises: La présence du Canada au Zaïre remonte à sa participation à la force d'intervention de l'ONU lors de la crise du Congo. Depuis, les relations canado-zaïroises fondées surtout sur la coopération se transforment graduellement pour inclure les domaines politique et commercial. Plusieurs sociétés canadiennes oeuvrent dans les secteurs minier, agricole et forestier. Le Canada a délégué le sénateur Martial Asselin aux cérémonies du 20^e anniversaire de la révolution zaïroise en novembre 1985.

S.E. le maréchal Mobutu Sese Seko: Né en 1930. Militaire de carrière. Secrétaire d'État à la Défense nationale dans le gouvernement Lumumba en juin 1960. Général-major et commandant en chef de l'armée en 1961. Chef de l'État en novembre 1965. Fonde le Mouvement populaire de la Révolution en 1970. Réélu pour la troisième fois en 1984.

Allocution du Premier ministre du Canada

**Devant
Le Conseil des
relations Internationales
de Montréal (Corim)
Jeudi, le 6 février 1986**

Dans moins de deux semaines, un sommet réunira pour la première fois les chefs d'État et de gouvernement du monde francophone.

Mon gouvernement attache une grande importance à ce sommet. Au plan international, il s'inscrit dans la suite du parcours difficile et même parfois mouvementé qu'a suivi la Francophonie. À cet égard, il offre l'occasion de poser un jalon marquant dans l'émergence d'une solidarité francophone davantage axée sur la concertation et l'action. C'est aussi pour le Canada la possibilité d'étendre son influence et d'accroître son rôle sur la scène mondiale. Au plan intérieur, notre engagement renouvelé envers la Francophonie est un autre pas en direction de notre objectif de réconciliation nationale. Nous y voyons un moyen de favoriser l'épanouissement des collectivités francophones du Québec et des autres provinces canadiennes et de promouvoir leur association à la communauté francophone, prise dans son sens le plus large.

C'est pourquoi le Canada participera en force à cet événement historique. J'y serai moi-même présent, accompagné des Premiers ministres du Québec et du Nouveau-Brunswick, où le français est reconnu comme langue officielle.

La Francophonie cherche encore sa voie. On l'a trop souvent considérée d'un point strictement linguistique ou assimilée au seul rayonnement de la culture française. Cette grande idée, ce rêve d'une fraternité intercontinentale nourrie des valeurs de la Francophonie et cimentée par une même langue n'ont pas suscité que des enthousiasmes. En raison même de leur ampleur et de leur audace, les vues

des premiers inspirateurs de la Francophonie ne pouvaient s'imposer que par une lente maturation. Encore aujourd'hui, la Francophonie est loin d'avoir surmonté tous les obstacles. Il est toujours aléatoire de lui assigner une délimitation géographique ou d'en proposer une définition rigoureuse. Aussi divers que dispersés, reconnaissant souvent deux langues nationales et en pratiquant parfois davantage, les peuples qui la composent sont loin de constituer un tout homogène. Car s'ils sont rassemblés par une même langue, les pays de la Francophonie se différencient par un partage très inégal de la richesse, qui reflète le clivage classique entre le Nord qui peut donner et le Sud qui a besoin de recevoir.

La communauté francophone regroupe, en effet, quelques-uns des pays les plus pauvres de la terre. Certains d'entre eux sont même au seuil de la subsistance.

Il faut voir la réalité en face. Le monde francophone ne s'apparente pas à un bloc de pays riches comme ceux de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ou ceux de la Communauté économique européenne. À l'exception des États occidentaux qui le composent, et aussi de quelques très rares États du Tiers monde, il s'agit d'un univers où la coopération et l'entraide sont appelées à jouer un rôle déterminant pour l'avenir de près de deux cents millions de personnes.

De plus, la conscience de partager un patrimoine culturel à plusieurs égards communs n'a guère produit de convergence d'attitudes et d'actions. Ces pays ne sont pas liés, tout autant, que ceux du Commonwealth, par un passé commun. Fondée sur un héritage à caractère plus culturel que politique, la francophonie ne peut donc se construire sur une similitude d'institutions et de comportements politiques. Pour elle, tout se noue au plan des valeurs qui alimentent et modèlent une culture, une façon de percevoir les êtres et les choses. Et tout s'exprime dans une langue qui a lié son sort à celui de l'humanisme, dont elle est l'un des plus beaux fleurons.

Je suis de ceux qui croient devoir se garder de verser dans la francophonie lyrique. Ce n'est pas uniquement par l'exaltation de la grandeur de la langue française que se construira la communauté francophone. Mais nous ne devons jamais oublier que la langue française est l'atout fondamental, le catalyseur de la Francophonie. Cette langue a quelque chose de particulier. Elle est, par l'amplitude de sa dissémination, la deuxième du monde en importance. Elle se parle dans les cinq continents, véhicule une culture riche, prestigieuse, porteuse de quelques-unes de ces idées qui ont fécondé la civilisation, alimente la démocratie, libère des peuples. Elle a été utilisée par des penseurs, des créateurs et des découvreurs. Il se trouve que c'est aussi la langue maternelle de 7 millions de Canadiens.

Voilà pourquoi, malgré les difficultés avec lesquelles elle doit compter et les doutes qu'elle doit dissiper, la Francophonie est de plus en plus vivante.

Confrontée aux impératifs politiques et économiques des réalités nationales et internationales, la Francophonie a éprouvé le besoin de préciser sa vocation. Elle tend à s'affirmer comme une communauté de pays qui fonde sur l'utilisation d'une même langue la poursuite d'objectifs communs. C'est dans le cours de cette évolution qu'il faut situer la création de l'Agence de coopération culturelle et technique. Contrairement à ce que l'on croit habituellement, l'Agence n'est pas une organisation visant la consolidation du français dans le monde. C'est essentiellement une institution qui recourt au français, son unique langue de travail, pour favoriser une meilleure connaissance de la culture nationale de chacun de ses membres et contribuer à l'avancement technique des États qui lui sont associés.

Il faut reconnaître que la Francophonie a besoin d'une nouvelle impulsion et d'un élargissement de ses perspectives pour porter tous les fruits qu'on peut en attendre. La solidarité francophone doit trouver un niveau de discussion, un espace d'échanges et une orientation accordés aux exigences de la situation. Alors seulement, elle pourra se montrer à la mesure des défis qu'elle doit relever.

Ce que la diversité et la dispersion de ses membres lui font perdre de vigueur et de cohésion, la Francophonie peut le regagner par l'engagement politique des plus hauts dirigeants de chaque pays. La rencontre à Paris d'une quarantaine de chefs d'État et de gouvernement venus des cinq continents est, à elle seule, une amorce encourageante de la nouvelle dynamique qu'il convient d'imprimer à la Francophonie. Cette conférence doit dépasser les discours nostalgiques sur ce que la Francophonie n'a pas été et sur ce qu'elle aurait pu être. Nous ne nous tournerons vers le passé que pour y trouver les sources de nos solidarités et nous inspirer des acquis de la Francophonie. Notre regard, nous le porterons vers l'avenir. Nos discussions, elles, porteront sur ce que nous allons faire. Il est primordial de placer ce sommet sous le signe de l'efficacité et du concret. La Francophonie sera agissante ou elle ne sera pas.

Ce Sommet sera jugé à l'aune de ses réalisations. Il doit fixer des objectifs précis, identifier et mettre en oeuvre des mesures concrètes. Et il doit les pourvoir des budgets nécessaires.

Il faut surtout éviter de susciter des attentes que nous décevrons par la suite. Il se pourrait que les résultats soient modestes, mais l'essentiel est qu'il y en ait et que soient établis les fondements d'une francophonie soucieuse de répondre aux besoins les plus pressants des populations francophones. Les travaux du Sommet donneront lieu à des échanges débouchant sur la mise au point de programmes d'action.

Le Canada, pour sa part, s'est vu confier l'examen des possibilités de relier les banques de données francophones par un réseau qui permette d'en livrer l'accès aux pays membres de la communauté. Nous avons également accepté de soumettre aux autres chefs d'État et de gouvernement des recommandations sur des projets de télécommunications à l'échelle de l'espace francophone. Car seule la technologie peut concrétiser la solidarité francophone en opérant le nécessaire rapprochement de populations éparses et la mise en commun de leurs préoccupations. Comme on le voit, notre participation s'inspire du souci de favoriser les échanges non pas seulement au niveau des fonctionnaires et personnalités politiques, mais surtout au plan de la vie quotidienne des hommes, des femmes et des

jeunes des pays francophones. Ce sera l'apport et l'honneur de la francophonie de mettre la technologie au service des gens, d'en user comme d'un instrument de renouvellement et d'humanisation de nos sociétés.

Il s'agit en fait de dégager les voies qu'il faudra emprunter pour entrer ensemble dans la modernité. Répudions d'emblée tout sentiment d'impuissance ou toute résignation qui auraient pour effet de réserver à d'autres collectivités ou à d'autres espaces linguistiques l'élaboration de ce que seront la science et la technologie de demain. Plusieurs pays francophones, dont la France et le Canada, sont déjà à la pointe de secteurs clés. Il faut intensifier ces efforts et en faire profiter les autres. Ce que les francophones inventeront, les logiciels qu'ils développeront, les technologies qu'ils mettront au point, ils n'auront pas à les traduire. Il leur suffira de les nommer, en français. Combattre pour la langue française, dans le monde d'aujourd'hui, c'est créer des emplois pour les francophones, assurer leur entrée dans les champs des disciplines et des technologies modernes. Autrement dit, la meilleure défense du français est l'affirmation de sa présence.

Les voies de la modernité, j'ai la conviction qu'elles passent nécessairement par la coopération et le développement. Pour nous, Canadiens qui, dans le sillage de nos missionnaires avons planté, il y a vingt ans, en terre africaine, le drapeau de l'entraide, la Francophonie ne peut se concevoir qu'en termes d'interdépendance et de responsabilités Nord-Sud.

Outre l'alphabétisation qui reste une priorité absolue, la mise en train du développement économique des pays africains est une condition sine qua non de la mutation de la Francophonie en une véritable communauté internationale. En ce sens que la Francophonie a la redoutable mission de se construire elle-même dans et par ses membres. Mais le réalisme s'impose. Les pays donateurs ne sont pas nombreux et doivent déjà faire face à des problèmes domestiques épineux comme le chômage, l'instabilité industrielle et d'inquiétants déficits budgétaires. Ils doivent, eux aussi, opérer des redressements douloureux. Les ressources limitées dont ils disposent doivent d'abord bénéficier à leurs propres citoyens. Mais ils manqueraient à leurs devoirs s'ils n'acceptaient pas de diriger une partie de leurs richesses vers le Tiers monde, à commencer par leur savoir, dont le transfert est une condition indispensable au progrès de sociétés moins nanties.

Il ne faut pas en déduire que nous entendons confiner le rôle de la Francophonie à celui d'une agence de développement.

L'intervention directe et personnalisée des chefs d'État et de gouvernement imprimera en effet à la francophonie une dynamique nouvelle. Les discussions que nous tiendrons revêtiront forcément un caractère de spontanéité. Comme le révèle notre expérience du Commonwealth, les échanges peuvent déborder les aspects ponctuels et porter sur les questions politiques majeures qui préoccupent les chefs d'État et de gouvernement. Dans ce contexte, ceux-ci apprennent à mieux se connaître, à comparer librement leurs perceptions des choses et à se lier d'amitié. Surtout lorsque les sommets se succèdent à des périodes fixes, les rapports personnels entre participants favorisent une interaction continue entre les pays et l'établissement de consensus de plus en plus larges.

C'est la vision que nous avons du Sommet. S'il s'avère une réussite, c'est-à-dire s'il produit des résultats concrets, le Sommet de Paris devrait baliser la naissance d'une nouvelle communauté internationale, plus ou moins analogue au Commonwealth. Je pense à une entité qui, au fil de sommets successifs, déterminerait ses propres objectifs, ses modes d'action à elle et apporterait ultimement une contribution spécifique sur la place internationale. Je n'envisagerais pas une organisation rigide mais plutôt une communauté chaleureuse; pas un pacte, pas une ligue, mais une solidarité; pas des rapports de force mais de coopération.

Un long parcours nous attend. Je dis seulement qu'il vaut la peine de l'entreprendre, sans illusions, mais avec détermination.

Le Canada profite depuis longtemps de son association aux pays du Commonwealth, et nous tenons en haute estime cette institution qui crée des liens solides et durables entre des nations et des peuples de toute la terre que rapprochent un héritage, des traditions et des idéaux communs. Pendant la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Nassau, en octobre dernier, il m'a été donné de constater à quel point le caractère informel et spontané des débats entre les membres de cette communauté de nations peut être utile et efficace. Le Commonwealth est une organisation pragmatique et flexible. Il constitue pour le Canada un important canal d'expression de sa personnalité internationale.

Et il nous sera bientôt possible de jouir des mêmes avantages sous une nouvelle dimension, grâce à une passionnante entreprise commune des nations d'expression française. Notre association à la communauté des peuples francophones offre un moyen d'expression à l'autre grande entité linguistique du Canada et constitue, de ce fait, un autre élément capital de nos relations internationales. À l'instar du Commonwealth, la Francophonie crée des liens dynamiques entre la quarantaine de pays qui la composent et avec lesquels nous avons en commun l'usage de la langue française. Contrairement à ceux du Commonwealth, ces pays ne sont pas liés par l'histoire ou une tradition politique commune, mais par un héritage linguistique et la conviction que c'est par la coopération et la concertation de leurs efforts que les peuples du Nord et du Sud peuvent le mieux s'engager dans la recherche de solutions aux problèmes d'un monde de plus en plus interdépendant.

Ici, au Canada, la diversité culturelle, linguistique et régionale fait partie des réalités quotidiennes. Nous la considérons d'ailleurs comme une des sources de notre richesse et de notre vitalité. J'espère que le mois prochain, à Paris, mes interlocuteurs et moi tirerons inspiration de notre diversité, que nous nous engagerons dans un dialogue constructif et que nous établirons une coopération plus étroite et plus étendue entre nos pays.

Notre vie nationale serait la première à bénéficier d'un sommet fructueux. J'ai engagé l'action de mon gouvernement dans le sens de la réconciliation. Nous poursuivrons cet objectif par l'établissement et la pratique d'un dialogue constant avec les provinces et, notamment, par l'épanouissement du Canada francophone. On ne peut, bien sûr, parler du Canada francophone sans reconnaître au Québec une place et un rôle privilégiés. C'est là qu'avant toutes les autres, en Amérique du Nord, la collectivité francophone a pris racine, a lutté pour sa survie, a progressé, pour réussir, avec l'appui d'un gouvernement provincial doté de compétences propres, à se déployer dans toutes les sphères d'activités intérieures.

Les turbulences qui ont marqué au cours des dernières années les rapports entre Québec et Ottawa devaient introduire un élément de tension, aussi bien dans les relations franco-canadiennes que dans la participation commune des gouvernements d'Ottawa et de Québec aux activités de la Francophonie. Mais tout ne fut pas négatif. Au contraire, avec l'accord du gouvernement fédéral, Québec fut admis, dès 1971, comme gouvernement participant à l'Agence de coopération culturelle et technique. Il accepta également, de siéger à compter de 1978, au sein du même organisme, en com-

pagnie du Nouveau-Brunswick. C'est d'ailleurs dans la même continuité que je perçois la déclaration du nouveau ministre québécois des Affaires fédérales-provinciales, lors de la conférence préparatoire du sommet, tenue à Paris, le 14 décembre dernier, par laquelle il exprimait sa fierté de siéger avec les représentants du Nouveau-Brunswick.

Mais il fallait débrider la crispation des relations Ottawa-Paris-Québec. C'est pourquoi, dès novembre 1984, lors de la visite officielle du Premier ministre Laurent Fabius, j'ai reconnu, au nom du gouvernement fédéral, la légitimité de relations directes entre Québec et Paris, dès lors qu'elles respectent le cadre constitutionnel canadien.

Pour ce qui est de la Francophonie, mon gouvernement a déployé toutes ses ressources pour imaginer un compromis généreux qui puisse permettre au Premier ministre du Québec d'assister à un sommet francophone. Dans le même esprit d'ouverture, et en conformité avec le modèle déjà établi au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique, nous avons conclu une entente de même nature avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Il importait, durant ces négociations, de garantir l'unité canadienne et le respect de la constitution. Car le gouvernement du Canada doit assumer ses responsabilités internationales et jouer son rôle dans la protection des minorités et la promotion de leurs droits linguistiques. Mais nous avons reconnu le point de vue exprimé par le gouvernement Québécois et convenu que le déroulement du Sommet doit rendre compte de la réalité spécifique du Québec, point d'ancrage de la francophonie canadienne. Nous avons ainsi insisté pour que le Premier ministre Bourassa puisse faire une intervention majeure à la séance de clôture publique.

Le gouvernement du Canada a également décidé d'inviter les autres pays francophones à tenir le prochain Sommet francophone dans la ville de Québec. Le Premier ministre Bourassa et moi tenterons de convaincre nos collègues de la Francophonie d'accepter cette invitation. Si nous y parvenons, l'annonce de la tenue du prochain Sommet à Québec sera faite par le Premier ministre Bourassa lors de son discours de clôture.

Je suis fier d'avoir été l'un des artisans de ce déblocage qui donne aux francophones canadiens un accès longtemps inespéré à un Sommet de la francophonie.

Je n'ai pas besoin de rappeler que notre épanouissement collectif ne peut se dissocier du développement économique du Tiers monde, de la coopération industrielle entre pays et de la conquête des marchés internationaux. La Francophonie est une ouverture au monde. Elle livre aux francophones canadiens, qu'ils soient du Québec ou d'une autre province, un champ d'action illimité qui s'ajoute, pour ceux qui maîtrisent la langue anglaise, à tout l'espace anglophone.

Notre participation au Sommet francophone a aussi le mérite d'équilibrer nos activités extérieures. Au Commonwealth pourra symétriquement correspondre une organisation de la Francophonie. La réalisation de ce calibrage entre les participations des deux composantes canadiennes à leur communauté linguistique respective achève et complète, en un certain sens, la personnalité internationale du Canada.

L'extension de nos activités dans le monde de la Francophonie conférera un rôle accru à la diplomatie canadienne. Au-delà des relations bilatérales qu'elle entretient avec l'ensemble des pays, elle se trouvera à bénéficier de deux axes de communication et d'intervention dans les deux communautés linguistiques les plus universelles. Il faut aussi se féliciter du raffermissement de nos relations avec l'Europe et l'Afrique qui ne peut manquer d'en résulter.

C'est ainsi que, patiemment, dans la tolérance et l'équité, le Canada prend toute sa place dans le concert des nations. Plusieurs nous envieront notre réseau diplomatique, tissé des liens spéciaux que nous entretenons à la fois avec les États-Unis, les pays du Commonwealth et ceux de la communauté francophone.

Le Canada apporte à la Francophonie son pragmatisme, sa bonne volonté et son ouverture sur l'avenir. Nous irons au Sommet dans des dispositions d'harmonie et de coopération avec nos collègues du Québec et du Nouveau-Brunswick, aussi bien qu'avec nos partenaires de la communauté francophone. Nous ne ménagerons aucun effort pour faire de cette rencontre historique une réussite. Ce sera pour nous un sujet de fierté et d'intense satisfaction que la Francophonie émerge au grand jour.

J'éprouve en cet instant ce qu'inspire la vue de tout ce qui est en train de naître: le sentiment d'une fragilité, mais aussi celui d'une promesse portée par l'espoir.